

Royaume du Maroc

Haut-Commissariat au Plan

Direction Régionale de Guelmim Oued Noun



2020

# MONOGRAPHIE PROVINCIALE

Province de GUELMIM



# **Monographie Provinciale**

## **Province de Guelmim**

### **2020**

---

**Direction régionale du plan - Guelmim**

**BP 291 81000 Guelmim**

**Tél & Fax : 0528872170**

**<http://www.hcp.ma/region-Guelmim>**

# SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX .....	6
LISTE DES FIGURES .....	9
INTRODUCTION .....	11
PROVINCE DE GUELMIM .....	12
I. Présentation générale de la province .....	13
II. Conditions et ressources naturelles .....	14
1. Relief .....	14
2. Climat et précipitation.....	14
3. Sites d'intérêt biologique et écologique(SIBE) .....	15
4. Energie renouvelable .....	15
CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DE LA POPULATION DANS LA PROVINCE.....	16
I. Caractéristiques démographiques .....	17
1. Population et accroissement démographique.....	17
2. Urbanisation.....	19
3. Les structures démographiques.....	19
4. La nuptialité .....	22
5. Niveau de fécondité.....	24
6. Projection démographiques.....	25
II. Caractéristiques de l'éducation.....	28
1. Alphabétisation .....	28
2. Scolarisation des enfants .....	28
III. Caractéristiques des logements.....	30
1. Types de logement.....	30
2. Ancienneté du logement .....	30

3.	Statut d'occupation des logements.....	31
4.	Equipements des logements.....	31
5.	Réseau d'évacuation des eaux usées.....	32
IV.	Activité Economique.....	33
1.	Taux net d'activité.....	33
2.	Taux de chômage.....	34
3.	Taux d'emploi.....	34
V.	Pauvreté et vulnérabilité.....	35
1.	Approche monétaire.....	35
2.	Approche multidimensionnelle.....	37
VI.	Prix à la consommation.....	39
1.	Indice des prix à la consommation.....	39
2.	Indice des prix par division.....	40
	PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES.....	41
I.	Agriculture, élevage et forets.....	42
1.	Superficie agricole utile(SAU).....	42
2.	Production végétale.....	42
3.	Production animale.....	44
4.	Forets.....	46
II.	Industrie et artisanat.....	47
1.	Activité industrielle.....	47
2.	Artisanat.....	47
III.	Tourisme.....	48
1.	Capacité hôtelière de la province.....	49
2.	Statistiques des arrivés dans les établissements par type de tourisme.....	50
3.	Evolution des nuitées touristiques réalisées dans les établissements.....	50
4.	Nuitées touristiques réalisés par catégorie d'établissement.....	51
IV.	Transport.....	52
1.	Transport routier.....	52

2.	Transport aérien .....	54
V.	Energie et eau .....	55
1.	Electricité .....	55
2.	Produits pétroliers.....	55
3.	Eau.....	55
VI.	Activité bancaire.....	57
	SECTEURS SOCIAUX.....	58
I.	Enseignement.....	59
1.	Enseignement préscolaire .....	59
2.	Enseignement primaire .....	60
3.	Enseignement secondaire collégial.....	62
4.	Enseignement secondaire qualifiant.....	63
5.	Enseignement post secondaire .....	64
I.	Enseignement supérieur .....	66
1.	Pôle universitaire .....	66
2.	Ecole Supérieur de Technologie (EST) .....	67
II.	Formation professionnelle .....	68
III.	Santé.....	70
1.	Infrastructure sanitaire.....	70
2.	Encadrement médical et paramédical.....	71
IV.	Jeunesse et sport.....	73
V.	Entraide Nationale .....	74
VI.	Initiative Nationale du Développement Humain.....	75
1.	Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural .....	75
2.	Programme de lutte contre l'exclusion dans le milieu urbain.....	75
3.	Programme de lutte contre la précarité .....	76
4.	Programme transversale .....	76

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Données générales sur les mouvements de vent 2018.....	14
Tableau 2: Données générales des précipitations 2018.....	14
Tableau 3: Evolution de la population légale par milieu de résidence .....	17
Tableau 4: Part de la population de la province dans la région et dans le Maroc .....	17
Tableau 5 : Taux d'accroissement de la population entre 1994 et 2014 par milieu de résidence.....	18
Tableau 6: Evolution en % des taux d'urbanisation .....	19
Tableau 7: Répartition en % de la population par milieu de résidence et par sexe dans la province en 2014	19
Tableau 8: Rapport de masculinité (en %) en 2014 par milieu de résidence .....	20
Tableau 9: Répartition (en %) de la population de la province par grands groupes d'âge et par sexe en 2014 .....	21
Tableau 10: Population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial dans la province en 2014(en %) .....	23
Tableau 11: Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence dans la province en 2014 .....	24
Tableau 12: L'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence en 2014 en %.....	25
Tableau 13: Projection de la population entre 2014 et 2030.....	25
Tableau 14: Projection de la population entre 2014 et 2030 par milieu de résidence .....	26
Tableau 15: Evolution du taux d'urbanisation entre 2014 et 2030 en % .....	26
Tableau 16: taux d'analphabétisme par milieu de résidence et par sexe dans la province en 2014 en %.....	28
Tableau 17: Taux de scolarisation (en %)par milieu et par sexe dans la province en 2014 .....	29
Tableau 18: répartition des ménages par type de logement dans la province en 2014 en % .....	30
Tableau 19: Répartition en % des ménages par ancienneté des logements et par milieu de résidence en 2014 .....	31
Tableau 20: Répartition en % des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2004 et 2014 .....	31
Tableau 21: Répartition en % des ménages selon les équipements de base du logement et par milieu de résidence en 2014.....	31
Tableau 22: indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité dans la province en 2014 .....	36

Tableau 23: pauvreté et vulnérabilité par commune en 2014 .....	37
Tableau 24: Taux de pauvreté multidimensionnelle en 2004 et 2014 par milieu de résidence en %.....	38
Tableau 25: pauvreté multidimensionnelle en 2004 et 2014 par commune en % .....	39
Tableau 26: Indice des prix par grandes divisions dans la province entre 2016 et 2017.....	40
Tableau 27: Structure variétale de la SAU en 2016 (en ha).....	42
Tableau 28: superficies cultivées, production annuelles et productivité des cultures céréalière dans la province en 2017.....	42
Tableau 29: superficies cultivées, production annuelles et productivité des cultures maraichère dans la province en 2016.....	43
Tableau 30: Superficies cultivées, production annuelles et productivité des cultures fourragères dans la province en 2016.....	43
Tableau 31: production du miel dans la province de Guelmim en 2014.....	45
Tableau 32: Principaux indicateurs de l'activité industrielle en 2015(valeurs en milliers de DH).....	47
Tableau 33: capacité hôtelière de la province en 2017 .....	49
Tableau 34: Nuitées touristiques réalisés par catégorie d'établissement dans la province en 2017.....	51
Tableau 35 : longueurs des routes construites dans la province et dans la région en 2016 en km.....	52
Tableau 36: Effectif des taxis par milieu en 2016 dans la province .....	53
Tableau 37: statistiques sur les accidents de circulations enregistrés en 2017.....	53
Tableau 38: Effectifs des élèves et éducateurs par type d'enseignement préscolaire dans la province (2017/2018) .....	60
Tableau 39: Etablissements par milieu de résidence dans la province (2017/2018).....	60
Tableau 40: Effectif des scolarisés dans l'enseignement primaire par milieu et par sexe dans la province (2017/2018) .....	61
Tableau 41: Effectif des enseignants de l'école primaire public dans la province (2017/2018) .....	61
Tableau 42: Etablissements du secondaire collégiale dans la province (2017/2018).....	62
Tableau 43: Effectif des scolarisés dans l'enseignement secondaire collégial par milieu et par sexe dans la province (2017/2018).....	62
Tableau 44: Effectif des enseignants des collèges publics au niveau provincial par milieu et par sexe (2017/2018) .....	63

Tableau 45: Etablissements du secondaire qualifiant dans la province (2017/2018) .....	63
Tableau 46: Effectifs d'élèves du secondaire qualifiant par milieu et par sexe dans la province (2017/2018) .....	64
Tableau 47: Effectifs des enseignants du secondaire qualifiant public par sexe et par milieu dans la province (2017/2018) .....	64
Tableau 48: Effectifs des stagiaires et des établissements de la formation professionnelle au niveau provincial dans le secteur public(2016/2017) .....	68
Tableau 49: Installations sportives dans la province de Guelmim 2017 .....	73
Tableau 50: Centres féminins et maisons des jeunes dans la province de Guelmim 2016 .....	73



# LISTE DES FIGURES

Figure 1: La carte de la province de Guelmim.....	13
Figure 2: Evolution de la population de la province entre 1994 et 2014 .....	18
Figure 3: Répartition (en %) par sexe de la population de la province de Guelmim en 2014 .....	20
Figure 4: Répartition de la population de la province en 2014 selon les grands groupes d'âge.....	21
Figure 5: Pyramide des âges de la population de la province en 2014.....	22
Figure 6: Pyramide des âges de la population de la province en 2004.....	22
Figure 7: Population de la province de Guelmim âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial en 2014(en %) .....	23
Figure 8: Age moyen au premier mariage dans la province selon le sexe et le milieu de résidence en 2014	24
Figure 9: Projection de la population entre 2014 et 2030 .....	26
Figure 10: taux de scolarisation (en %) par milieu et par sexe dans la province en 2014 .....	29
Figure 11: Ménages de la province selon le réseau d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence en 2014 (en %) .....	32
Figure 13: Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014.....	38
Figure 14: répartition (en %) des cultures arboricoles en 2016 .....	44
Figure 15: répartition des animaux de traits dans la province en 2017 (en %).....	45
Figure 16: Répartition (en %) des superficies reboisées dans la province (2014-2015).....	46
Figure 17: superficies (en ha) des essences forestières naturelles par type dans la province (2014).....	47
Figure 18: Répartition des établissements d'hébergement par type en 2017 dans la province.....	49
Figure 19: Répartition des lits par type d'établissement en 2017 dans la province .....	50
Figure 20 : Répartition (en %) des arrivés dans les établissements par type de tourisme dans la province en 2015 .....	50
Figure 21: Evolution des nuitées touristiques réalisées dans les établissements dans la province entre 2010 et 2017 .....	51
Figure 22: répartition (en %) des permis de conduire délivrés dans la province par sexe en 2015.....	53
Figure 23: Mouvement des avions dans la province en 2017 (en %) .....	54
Figure 24: Répartition (en %) des ventes d'électricités par groupes d'abonnés dans la province en 2017 .....	55

Figure 25: Répartition des agences bancaires par société dans la province en 2015 .....	57
Figure 26: Répartition des enseignants du primaire du secteur public dans la province (2017/2018).....	61
Figure 27: répartition des enseignant du secondaire collégiale du secteur public dans la province (2017/2018) .....	63
Figure 28: Evolution des effectifs des étudiants du pôle universitaire de Guelmim entre 2013 et 2018 .....	66
Figure 29: Répartition (en %) des étudiants de l'EST de Guelmim selon le diplôme (2017/2018).....	67
Figure 30: Répartition des stagiaires selon le niveau de formation dans la province de Guelmim (2017/2018) .....	69
Figure 31: Evolution de la capacité litière dans la province de Guelmim entre 2011 et 2017 .....	70
Figure 32: Evolution des effectifs des médecins et du corps paramédical dans la province de Guelmim entre 2013 et 2017 .....	71
Figure 33: Répartition des médecins de la province de Guelmim par spécialité en 2017.....	72
Figure 34: Répartition des personnels paramédicaux de la province de Guelm im par spécialité en 2017 ....	72

# INTRODUCTION

L'information statistique joue un rôle important dans le suivi et l'analyse de la situation socio-économique et démographique, et encore plus dans la prise de décision. C'est dans ce contexte que la direction régionale du plan s'engage à préparer un document intitulé « monographie provinciale », qui fournit une présentation synthétique et dynamique de la carte d'identité de la province et qui permet une bonne connaissance de celle-ci. Cet outil, qui peut être mis à la disposition du plein public, et qui sert de guide pour les différents acteurs locaux en matière de développement, est le fruit des réflexions engagées à travers les études et recherches réalisées par les différents départements au niveau provincial ainsi qu'au niveau national.

Dans le présent document, la première partie sera consacrée à une présentation générale de la province, à savoir sa localisation et son aspect historique, puis une description générale des différentes caractéristiques géographiques et les conditions et ressources naturelles dont elle dispose.

Dans la seconde partie, nous allons nous intéresser aux profils démographiques (accroissement de la population, structures démographiques, fécondité, nuptialité, projections démographiques), économiques (activité et chômage) et condition d'habitat de la population. D'une grande part, les informations concernant ces thèmes proviennent du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 réalisé par le Haut-Commissariat au Plan.

La troisième partie présentera les bilans des principaux secteurs économiques (agriculture et pêche, industrie, tourisme, transport, énergie et eaux) au niveau provincial. Les indicateurs qui seront présentés à cet égard sont fournis par les départements concernés, au niveau régional ainsi qu'au niveau central.

Finalement dans une dernière partie, nous allons présenter les différents secteurs sociaux opérant dans le territoire, à savoir le secteur d'enseignement dans ses différents niveaux, la santé, la jeunesse et sport et les principaux programmes d'aides sociales.

## **PROVINCE DE GUELMIM**

## I. Présentation générale de la province

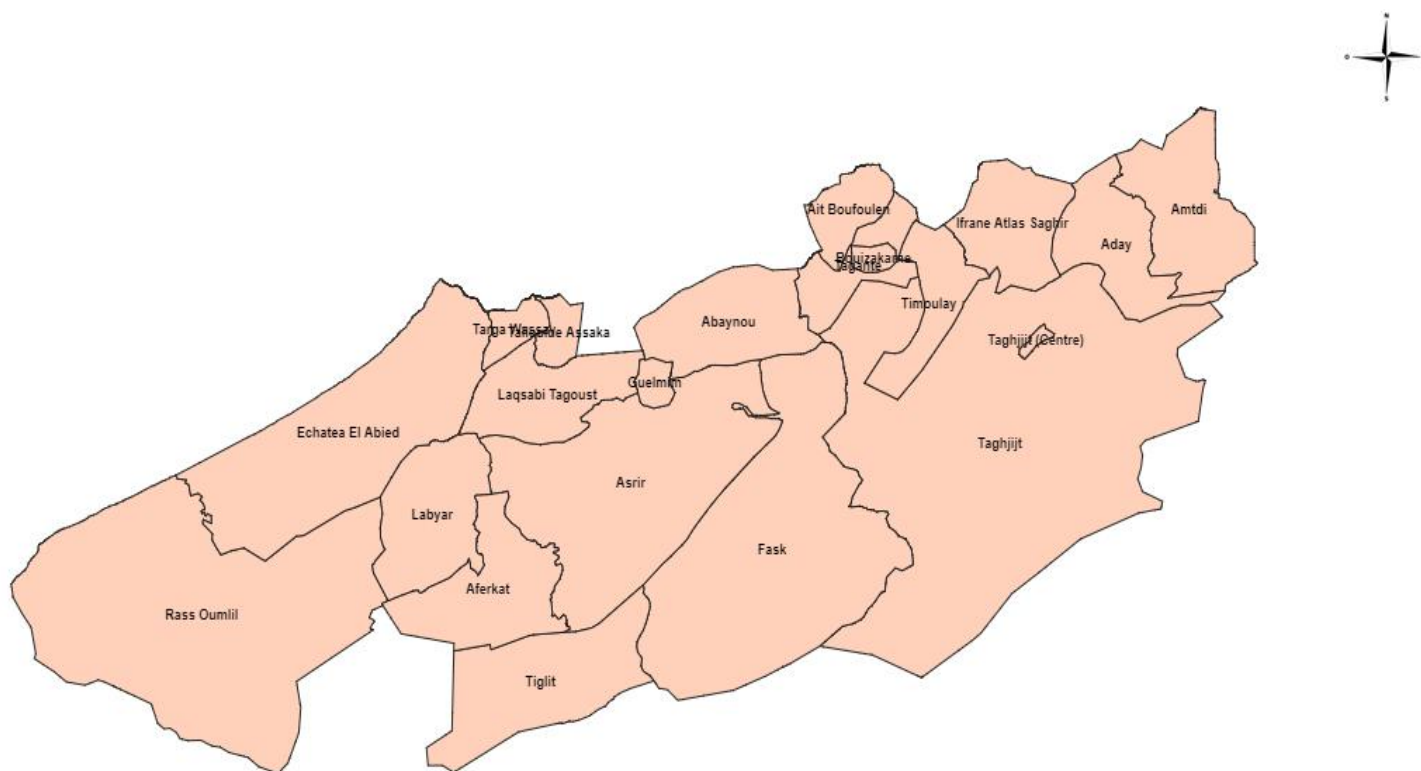
La province de Guelmim, qui a été créée par le décret N° 2.79.123 du 01-01- 1979, est située au sud du Royaume et fait partie de la région Guelmim Oued Noun.

La province, surnommée la « porte du Sahara », s'étend sur une superficie de 10.783 Km<sup>2</sup>, alors que sa population compte 187808 habitants, selon le recensement général de la population et d'habitat de 2014.

La province de Guelmim, comme étant chef-lieu de la région Guelmim oued noun, est limitée au Nord par la province de Sidi Ifni, au Sud Est par la province d'Assa-Zag, au Sud-Ouest par la province de Tan-Tan, à l'Ouest par l'océan atlantique et à l'Est par la province de Tata.

Administrativement, la province de Guelmim est constituée de 03 Cercles et de 2 Pachaliks et 20 communes territoriales : Guelmim, Bouizakarne, Abaynou , Aday , Aferkat, Ait Boufoulen , Amtouidi, Asrir, Echtea El Abied, Fask, Ifrane Anti-Atlas, Labyar, LaksabiTagoust, Ras Oumlil, Tagant, Taghjijt, TaliouineAssaka, TargaWassay , Tiglit, Timoulay

Figure 1: La carte de la province de Guelmim



## II. Conditions et ressources naturelles

### 1. Relief

La Province de Guelmim, constitue une zone tampon entre le Sahara Marocain et la plaine du Souss. La partie du Nord est occupée par les collines de l'Atlas Saghir et Jbel Bani à forme allongée vers le Nord Est.

Le centre de cette zone est constitué de Shistes, de grès et des calcaires géorgiens. La vallée de Sayad-Noun, entre le Bani-Jbel Guir, Taïssa, massif géorgien et précambrien forme une feija externe large de 5Kms en moyenne.

La partie Sud Ouest de ce massif est formée de roches éruptives datant du précambrien II et III (Andésites, Basaltes et Granites).

Sur le plan Nord du Jbel Guir-Taïssa, apparaissent des gouttières étroites et parallèles atteignant 350 à 550 m d'altitude.

A l'Ouest, la côte ouverte sur l'océan Atlantique s'étend sur une longueur de 85Kms.

En matière de pédologie, les sols de la région sont variables dans l'axe de Bouizakane -Guelmim, on trouve un sol squelettique et caillouteux où la roche mère calcaire apparaît à la surface.

### 2. Climat et précipitation

Le climat de la région est de type présaharien, sec et aride, où les températures bénéficient de l'influence océanique et généralement le temps sur notre région est caractérisé par l'emplacement de deux cellules (anticyclone des Açores et dépression Saharienne) permettant soit l'influence maritime qui se manifeste par l'abondance des nuages bas et des formations brumeuses nocturnes et matinales soit par un flux d'Est continental accompagné de vent fort -Chergui- et de présence des foyers orageux les après-midi au-dessus des montagnes. A noter que dans la plupart du temps, la région n'est touchée que par les marges de perturbations océaniques.

Tableau 1: Données générales sur les mouvements de vent 2018

Indicateur	Nombre
Vent dominant	Est
Vent max	94 Km\h
Nbr jours de vents forts	40
Nbr jours de Chergui et sirocco	19

Source: station météorologique Guelmim

Tableau 2: Données générales des précipitations 2018

Indicateur	Nombre
Nbr jours de précipitations	50
Max de précipitations en 24 heures	7,3 mm
Nbr d'heures d'insolation	3281.3 h

Source: station météorologique Guelmim

### 3. Sites d'intérêt biologique et écologique(SIBE)

Les SIBE s de la province de Guelmim :

FoumAssaka

- SIBE littoral (19000 ha) : Carrefour biogéographique exceptionnel,
- Beauté de ses falaises entre coupées de courtes plages, par son beau paysage à euphorbe et par la diversité de sa faune,
- Usage actuel dominé par la pêche, la chasse, le pâturage, les plantations du cactus et le tourisme,
- L'ouverture en cours d'une route depuis Ifni pourrait en faciliter l'accès mais aussi perturber la tranquillité des lieux.

Plage blanche

- Protection de la faune : permet aux oiseaux d'hiverner,
- Le plan Azur l'a retenu parmi ses principaux complexes touristiques,
- L'exploitation du zircon de cette plage a été envisagée : Site fort convoité pour des formes d'exploitations peu compatibles entre elles.

### 4. Energie renouvelable

Grace au climat qui régit la province, cette dernière bénéficie de conditions favorables à l'installation des plates-formes d'énergies renouvelables. En effet, le territoire dispose d'un potentiel important à savoir un taux d'ensoleillement élevé (le soleil illumine la province 300 jours pendant l'année) et d'une vitesse de vent estimée en moyen à 12m/s à environ 30 mètre de hauteur.

De nombreux efforts ont été mise en place à l'échelle nationale afin d'arriver à un encadrement stratégique et structurant du secteur des énergies renouvelables. A cet effet, sur le plan législatif, de nouvelles lois régissant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont vu le jour. Sur le plan institutionnel, il y a eu création de plusieurs institutions comme la « Moroccan Agency for Solar Energy », « la Société d'Investissements Energétique », « l'Institut de Recherche en Énergies Solaires et Énergies Nouvelles » et le lancement de plusieurs programmes intégrés.

**CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES ET  
ECONOMIQUES DE LA POPULATION DANS LA  
PROVINCE**



## I. Caractéristiques démographiques

Pour mieux appréhender les caractéristiques démographiques de la population, il est important de procéder à une analyse détaillée des structures de la population et d'évaluer les niveaux de certains phénomènes démographiques. Il s'agit notamment, de l'accroissement de la population, des structures selon l'âge, le sexe, le statut matrimonial, et des niveaux de la fécondité et de la nuptialité.

### 1. Population et accroissement démographique

#### 1.1. Evolution de la population selon le milieu de résidence

D'après les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2014, la population légale de la province de Guelmim s'est établie à 187808 habitants (soit 43.3% du total de la région), dont 139 246 résidents en milieu urbain et 48 562 en milieu rural.

Tableau 3: Evolution de la population légale par milieu de résidence

Année	1994			2004			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Province</b>	88444	58680	147124	114714	51971	166685	139246	48562	187808
<b>Région</b>	176244	184462	360706	231622	176525	408147	280094	153663	433757
<b>Maroc</b>	13429658	12644059	26073717	16463634	13428074	29891708	20432439	13415803	33848242

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

L'étude de la structure de la population par milieu de résidence montre que la population de la province de Guelmim est à prédominance urbaine, puisque un peu plus de 7 personnes sur 10 en relève.

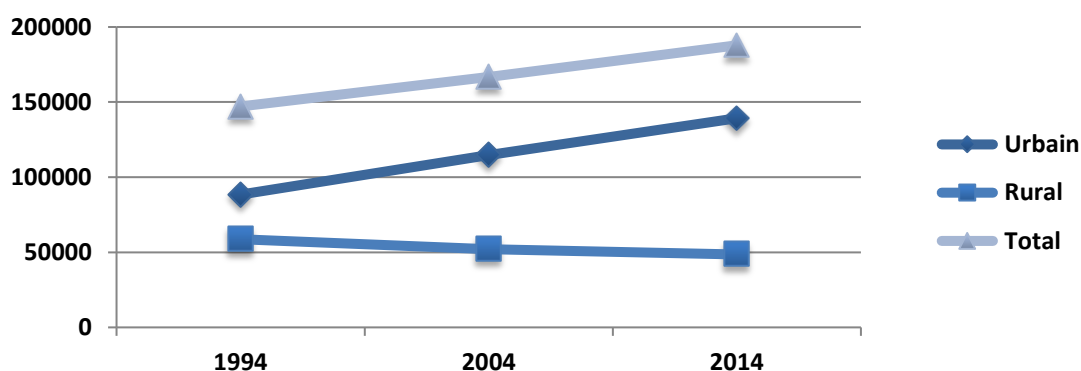
Tableau 4: Part de la population de la province dans la région et dans le Maroc

Niveau géographique	1994			2004			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Milieu</b>	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Province/Total régional (%)</b>	50,2	31,8	39,9	49,5	29,4	40,8	49,7	31,6	43,29
<b>Province/Total national (%)</b>	0,7	0,5	0,6	0,7	0,4	0,6	0,7	0,4	0,6

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

Egalement, les parts de la population urbaine et rurale de la province de Guelmim par rapport à celles de la région en 2014 sont respectivement de 49.7% et 31.6%.

Figure 2: Evolution de la population de la province entre 1994 et 2014



## 1.2. Croissance démographique

La natalité, la mortalité et la migration demeurent les principaux déterminants de l'accroissement démographique. Par ailleurs, le taux d'accroissement annuel moyen constitue l'un des indicateurs de suivi du rythme d'évolution de la population.

En termes d'accroissement démographique annuel, la population légale a enregistré entre les deux derniers recensements un taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de 1,2% contre 0,6% au niveau régional, soit à peu près 2000 habitants de plus chaque année au niveau provincial. Cette progression est due essentiellement à l'augmentation de la population urbaine dont le TAAM est de l'ordre de 2%, le milieu rural s'est caractérisé par un taux d'accroissement négatif de -0.7%.

Tableau 5 : Taux d'accroissement de la population entre 1994 et 2014 par milieu de résidence

Niveau géographique		Taux d'accroissement annuel moyen entre 1994 et 2004(%)	Taux d'accroissement annuel moyen entre 2004 et 2014(%)
Province	Urbain	2.6	2
	Rural	-1.2	-0.7
	Total	1.3	1,2
Région	Urbain	2,8	1.9
	Rural	-0,4	-1.4
	Total	1,2	0.6
Maroc	Urbain	2.1	2.2
	Rural	0.6	-0.01
	Total	1.38	1.25

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

## 2. Urbanisation

Afin de saisir le phénomène de l'urbanisation, il serait utile d'en mesurer le rythme par le suivi de l'évolution du taux d'urbanisation entre les deux dernières périodes intercensitaires. Les données du tableau ci-après, révèlent qu'en 2014, le taux d'urbanisation au niveau de la province de Guelmim est supérieur à celui enregistré au niveau régional et national (74,1% contre respectivement 64,6% et 60,4%).

L'étude de l'évolution de l'urbanisation entre les deux derniers recensements, fait ressortir que le rythme d'urbanisation au niveau de cette province est le même constaté au niveau national. En revanche, ce rythme est inférieur à celui enregistré au niveau régional. En effet, le taux d'urbanisation est passé de 68,8% en 2004 pour atteindre 74,1 % en 2014, soit 5,3 points de plus, contre 6,9 points au niveau régional et 5,3 points pour l'ensemble du pays.

Tableau 6: Evolution en % des taux d'urbanisation

Niveau géographique	2004	2014	Ecart
Province	68.8	74.1	5,3
Région	57.7	64.6	6.9

Source : RGPH 2004 et 2014

## 3. Les structures démographiques

L'objet de ce paragraphe est de renseigner sur les changements des structures de la population. Cela permettra de mieux appréhender les besoins, notamment en, matière de scolarisation, d'emploi, de santé et d'habitat.

### 3.1. Répartition de la population par sexe

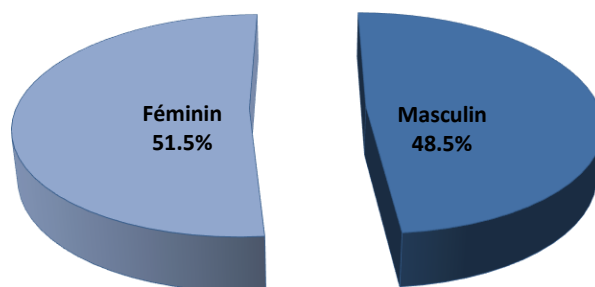
Tableau 7: Répartition en % de la population par milieu de résidence et par sexe dans la province en 2014

Urbain		Rural		Total	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
48.9	51.1	47.3	52.7	48.5	51.5

Source : RGPH 2014

En 2014, les hommes forment 48,5% de la population totale de la province de Guelmim alors qu'un peu plus de la moitié sont des femmes (51,5%). En milieu rural, la part des femmes est encore plus grande que dans le milieu urbain soit des proportions respectives de 52,7% et 51,1%.

Figure 3: Répartition (en %) par sexe de la population de la province de Guelmim en 2014



### 3.2. Rapport de masculinité<sup>1</sup>

Le tableau suivant, présente des rapports de masculinité par milieu de résidence en 2014 et selon le niveau géographique.

Tableau 8: Rapport de masculinité (en %) en 2014 par milieu de résidence

Niveau géographique	Urbain	Rural	Ensemble
Province	95.8	89.7	94,2
Région	98.5	88.6	94.9

Source : RGPH 2014

La répartition de la population de la province par sexe s'est soldée par un rapport de masculinité avoisinant 94,2% (soit 942 hommes pour 1000 femmes).

L'analyse du rapport de masculinité, selon le milieu de résidence montre encore la prédominance des femmes, soit à peu près 96 hommes par 100 femmes en milieu urbain et 90 hommes par 100 femmes en milieu rural.

### 3.3. Population selon les âges fonctionnels

D'après les résultats du RGPH 2014, la population en âge d'activité (15-59 ans) s'établit à 62,6%. La part de la population âgée de moins de 15 ans (00-14 ans) s'élevait à 27,9%. Enfin, la population du troisième âge représente 9,4% de la population totale.

Cette structure est la même entre les deux milieux de résidence pour les des deux premières classes d'âges, alors que pour les deux autres, l'urbain profite d'une part de population en âge d'activité (« 15-59 ans ») plus grande que le milieu rural soit 63,7% contre 59,6% (parce que c'est la plus touchés par le phénomène d'exode rural), alors que la catégorie des vieux est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain.

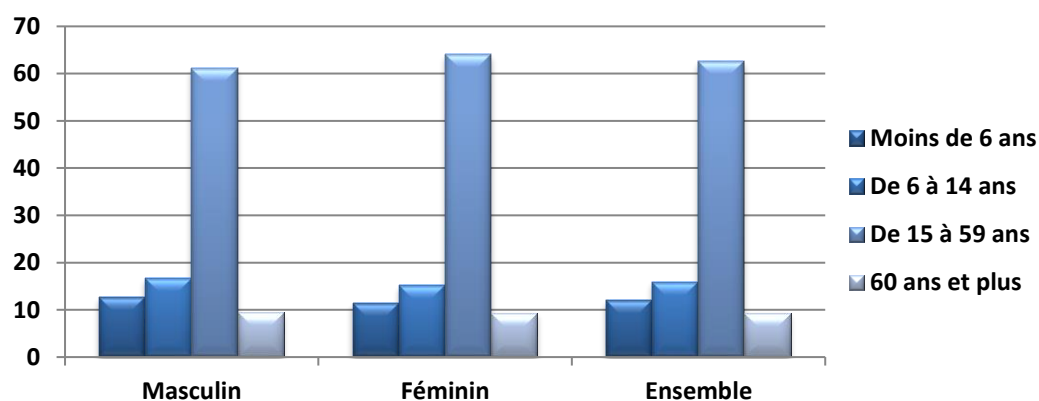
<sup>1</sup>Le rapport de masculinité exprime le pourcentage des hommes par rapport aux femmes dans une population donnée. Formule : Rapport de masculinité = (effectif des hommes / effectif des femmes) x100

Tableau 9: Répartition (en %) de la population de la province par grands groupes d'âge et par sexe en 2014

Classes d'âge	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 6 ans	12.7	11.6	12.2	12.4	10.8	11.6	12,7	11,4	12
De 6 à 14 ans	16.8	15.3	16.0	16.5	14.4	15.4	16.7	15,1	15.9
De 15 à 59 ans	62.2	65.2	63.7	57.7	61.2	59.6	61,1	64,1	62,6
60 ans et plus	8.2	7.9	8.1	13.4	13.5	13.4	9,5	9,4	9.4

Source : RGPH 2014

Figure 4: Répartition de la population de la province en 2014 selon les grands groupes d'âge



### 3.4. Pyramides des âges :

La pyramide des âges représente la répartition de la population par sexe et âge à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes juxtaposés, un pour chaque sexe, les hommes à droite et les femmes à gauche, où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

La forme d'une pyramide dépend de trois facteurs principaux : la fécondité, la mortalité et l'immigration.

La lecture des pyramides des âges entre 2004 et 2014, fait ressortir les constatations suivantes :

- La base de la pyramide des âges, composée des jeunes moins de 4 ans des deux sexes, s'est élargie, alors que la courbe représentant la proportion de la population dont l'âge est compris entre 5 et 15 ans s'est rétréci.
- Un élargissement léger pour la tranche d'âge 55ans à 64 ans, ceci reflète donc une tendance relative de vieillissement de la population.

Figure 5: Pyramide des âges de la population de la province en 2014

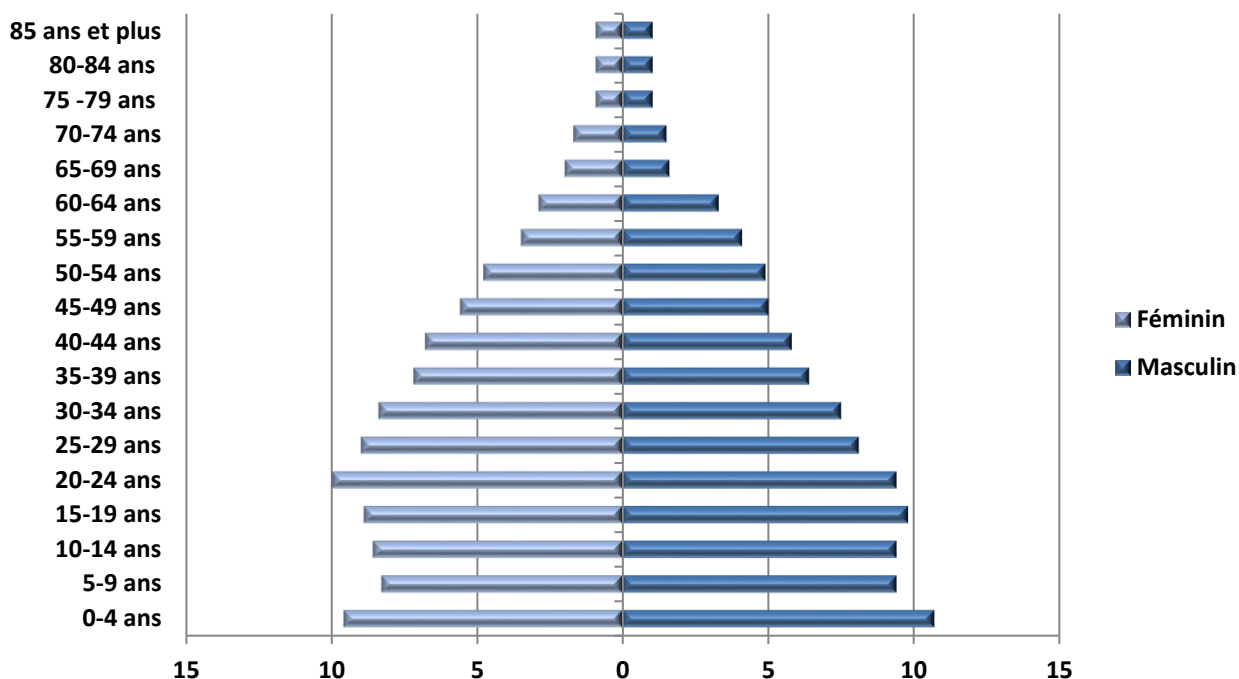
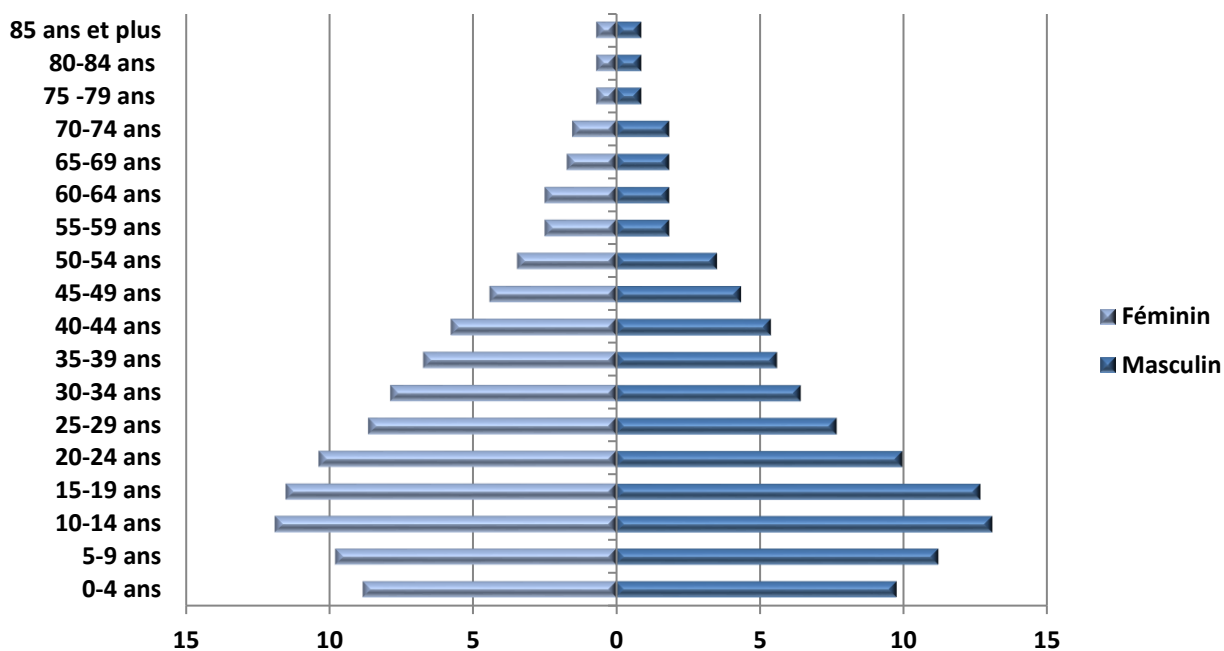


Figure 6: Pyramide des âges de la population de la province en 2004



#### 4. La nuptialité

La nuptialité nous renseigne sur l'attachement de la population à l'institution du mariage. Elle revêt une grande importance dans l'analyse du niveau de fécondité, notamment à travers l'étude de l'état matrimonial.

#### 4.1. Le statut matrimonial et le sexe

L'examen du statut matrimonial de la population âgée de 15 ans et plus, montre une prédominance des personnes célibataires, avec une proportion de 55.4%, les personnes mariées occupent le second ordre avec 38,9 % de la population de la province. Les personnes veuves ou divorcées représentent 4% et 1,7% respectivement.

**Tableau 10: Population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial dans la province en 2014(en %)**

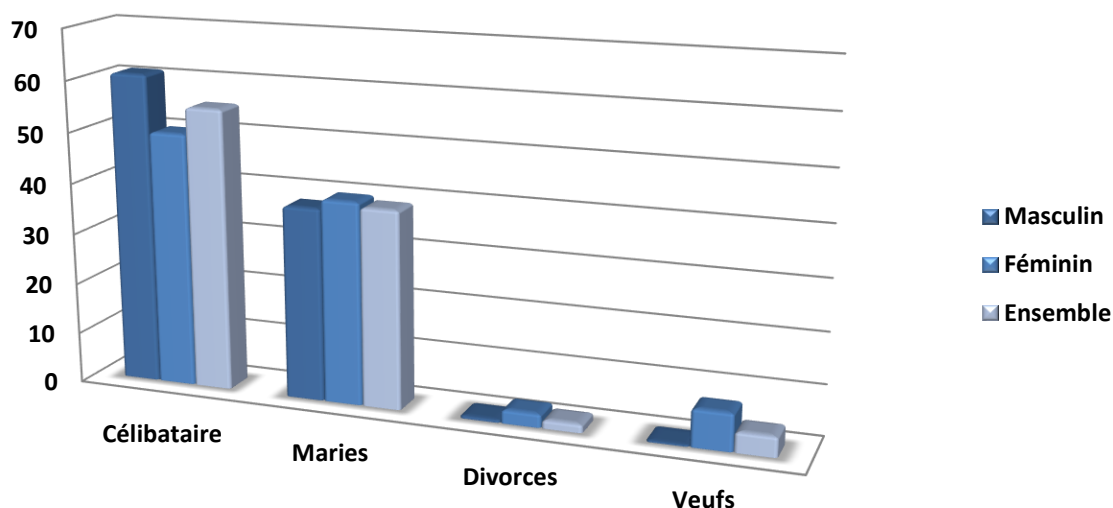
Etat matrimonial	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	61.6	50.7	56.0	59.5	48.6	53.8	61.1	50.1	55.4
Marié	37.5	39.7	38.6	39.3	39.9	39.6	37.9	39.8	38.9
Divorcé	0.6	2.9	1.8	0.5	2.2	1.4	0.6	2.7	1.7
Veuf	0.3	6.7	3.6	0.7	9.3	5.2	0.4	7.4	4.0

Source : RGPH 2014

En 2014, la proportion des célibataires est plus élevée chez les hommes, (61,1%) que chez les femmes (50,1%). En outre, le fait de se trouver en situation de personne veuve ou divorcée est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, en effet, il est plus facile pour un homme de se remarier qu'une femme.

Par milieu de résidence, ces proportions varient sensiblement, en particulier chez les célibataires et les personnes en désunion. En effet, la proportion des célibataires en milieu urbain est relativement plus importante que celle du milieu rural (56% contre 53.8%). Cet écart de plus de 2.2 points peut s'expliquer, en partie, par un mariage plus tardif en milieu urbain.

**Figure 7: Population de la province de Guelmim âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial en 2014(en %)**



## 4.2. Age moyen au premier mariage<sup>2</sup>

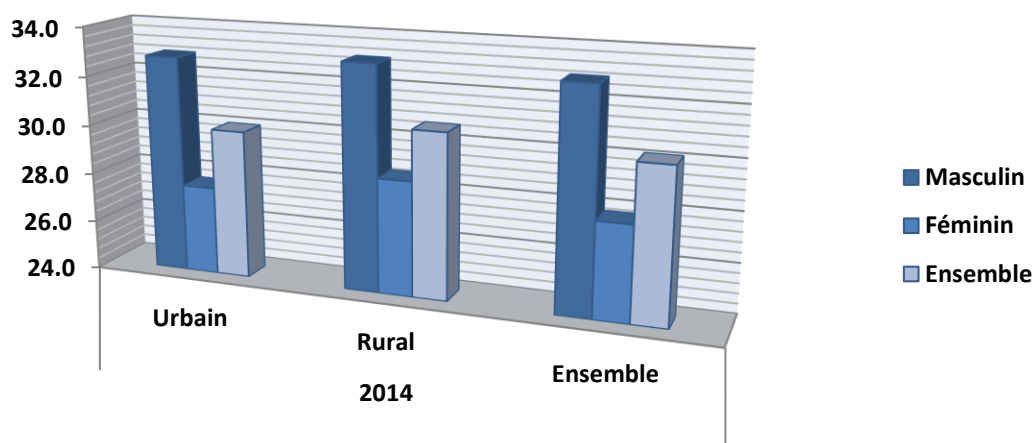
Au niveau provincial, l'âge moyen au premier mariage<sup>3</sup> a connu une augmentation entre 2004 et 2014 passant de 29.4 à 30.1 ans. Les populations des deux milieux de résidence et des deux sexes ont connu la même tendance évolutive. En 2014, cet indicateur est très proche de celui inscrit dans la région de Guelmim Oued Noun (30 ans).

Tableau 11: Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence dans la province en 2014

Sexe	Province			Région		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	32,8	33,1	32,9	32,7	32,6	32,6
Féminin	27,6	28,6	27,8	27,3	28,8	27,8
Ensemble	30	30,7	30,1	29,8	30,5	30,0

Source : RGPH 2014

Figure 8: Age moyen au premier mariage dans la province selon le sexe et le milieu de résidence en 2014



D'un autre côté, il faudrait signaler l'écart enregistré en 2014 entre les hommes et les femmes en matière de comportement vis-à-vis du mariage, les femmes entrent en première union bien avant les hommes. Cet écart est estimé à 5.1 années, il est plus accru en milieu urbain (5.2 ans) qu'en milieu rural (4.5 ans).

## 5. Niveau de fécondité

La fécondité des femmes en âge de procréation est saisie à travers les taux de fécondité et l'indice synthétique de fécondité dont l'objet est d'estimer le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde, si les conditions de l'année d'observation restent figées au cours des années à venir.

Le tableau, ci-après, présente l'évolution des taux de fécondité selon le milieu de résidence

En 2014, l'indice synthétique de fécondité (ISF) dans la province de Guelmim s'établit à 2.3 enfants par femme, il a atteint 2.3 dans le milieu urbain et 2.2 dans le milieu rural.

<sup>3</sup> L'âge moyen au premier mariage est l'âge moyen d'entrée en première union légitime



La Parité moyenne des femmes âgées de 45-49 ans est un indicateur qui exprime la progéniture finale, c'est le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme âgée de 45 à 49 ans pendant toute sa vie de procréation. Au niveau provincial, elle est de l'ordre de 3.9 en 2014. Par milieu de résidence, la parité moyenne est la même entre le rural et l'urbain.

**Tableau 12: L'indice synthétique de fécondité<sup>4</sup> par milieu de résidence en 2014 en %**

Année	2014			
	Milieu	Urbain	Rural	Ensemble
ISF- Province		2,3	2,2	2,3
ISF- Région		2.3	2.1	2.3
ISF- Maroc		2.0	2.5	2.2

Source : RGPH 2014

## 6. Projection démographiques

Les projections démographiques peuvent être définies comme des calculs révélant l'évolution future de la population selon certaines hypothèses formulées sur le cours futur des paramètres de la dynamique de la population (accroissement démographique ou ses déterminants, la fécondité, de la mortalité et la migration). Elles n'ont pas pour prétention de déterminer avec certitude l'effectif de la population futur mais plutôt de prévoir l'effectif et les caractéristiques de la population et des ménages si telles ou telles autres hypothèses venaient à se réaliser.

L'année 2030 a été retenue comme termes des projections par région, province et commune en raison des aléas qu'il y a à projeter des populations souvent peu nombreuses sur le long terme. L'erreur de ces projections tend à augmenter à mesure que l'on s'éloigne de l'année de départ, 2014, et en fonction du niveau de détail des résultats dégagés.

### 6.1. Projection de la population dans la province

**Tableau 13: Projection de la population entre 2014 et 2030**

Niveau géographique	Population			Poids (en %)			TAAM
	2014	2020	2030	2014	2020	2030	(%)
Province	187359	199677	218135	43,25	44,75	46,92	0,96
Région	433 166	446 225	464 878	100	100	100	0,44

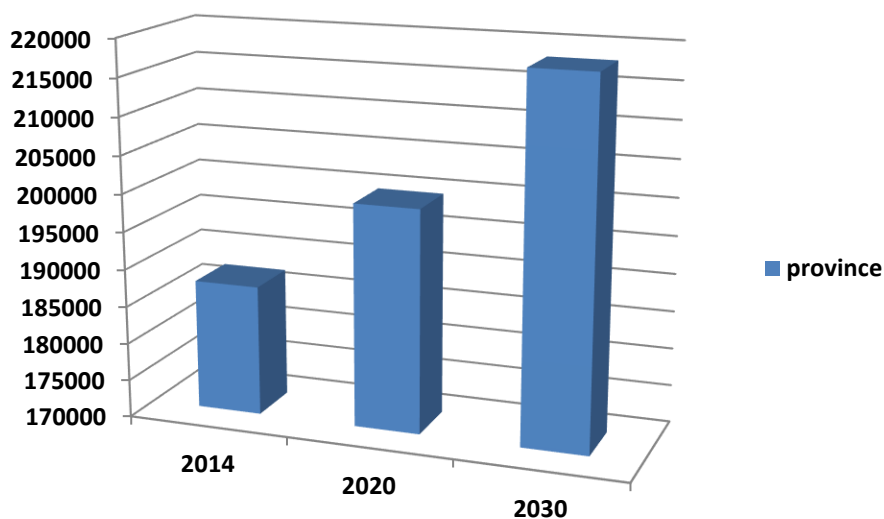
Source : CERED et RGPH 2014

En 2014, la population municipale de la province de Guelmim s'élève à 187359 personnes. Les projections prévoient un effectif de 199677 en 2020 et de 218135 en 2030 au niveau de la province, accompagné d'un taux d'accroissement annuel moyen estimé à 0.96%.

<sup>4</sup>C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme pendant sa vie de procréation en se conformant aux taux de fécondité par groupe d'âges pendant l'année de référence. Cet indice représente le niveau de la fécondité du moment

Ce taux élevé par rapport à celui enregistré dans la région (0.44%), montre que la part de la province dans le total régional devient de plus en plus importante. En effet, le poids de la province passera de 43.25% en 2014 à 46.92% en 2030.

Figure 9: Projection de la population entre 2014 et 2030



## 6.2. Projection de la population provinciale par milieu de résidence

Tableau 14: Projection de la population entre 2014 et 2030 par milieu de résidence

Niveau géographique	Population urbaine			Population rurale		
	2014	2030	TAAM (%)	2014	2030	TAAM (%)
<b>Province</b>	138715	179194	1,61	48644	38941	-1,38
<b>Région</b>	279129	349351	1,41	154037	115527	-1,78

Source : CERED et RGPH 2014

Dans le milieu urbain, la population recensée en 2014 dans la province de Guelmim est de l'ordre de 138715 personnes. En 2030, il est attendu que le nombre de personnes urbaines atteindra 179194, soit un taux d'accroissement annuel moyen avoisinant 1.61% (1.41% dans la région). D'autre part, le milieu rural risque de perdre environ 9703 personnes entre 2014 et 2030 d'après les projections calculées, avec un TAAM négatif égale à -1.38% (-1.78% dans la région).

Tableau 15: Evolution du taux d'urbanisation entre 2014 et 2030 en %

Province	2014	2020	2030
<b>province</b>	74,0	77,5	82,1
<b>Région</b>	64,4	68,9	75,1

Source : CERED et RGPH 2014

D'après les projections démographiques, on s'attendait à ce que le taux d'urbanisation dans la province soit égale à environ 82% (75.1% dans la région) en 2030 contre 74% (64.4% dans la région) en 2014.

Le TAAM négatif dans le milieu rural et le taux d'urbanisation qui sont en nette augmentation, montrent que le phénomène d'exode rural devient de plus en plus consistant aussi bien au niveau provincial qu'au niveau régional.

## II. Caractéristiques de l'éducation

L'objectif de cette partie est d'évaluer la capacité à lire et à écrire chez la population provinciale, la connaissance des langues et le niveau de scolarisation.

### 1. Alphabétisation

Avant de présenter les principaux éclairages sur les caractéristiques de l'éducation, il serait utile de rappeler les définitions adoptées. Est considérée comme alphabétisée, toute personne «capable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref des faits en rapport avec sa vie quotidienne». Une personne ne sachant lire et écrire que des chiffres, que son nom, ou qu'une expression rituelle apprise par cœur, est considérée comme analphabète. Rentre également dans cette catégorie, toute personne sachant lire mais ne sachant pas écrire ou inversement.

Il est à préciser, par ailleurs, que la mesure de l'analphabétisme se réfère à la population âgée de 10 ans et plus.

Tableau 16: taux d'analphabétisme<sup>5</sup> par milieu de résidence et par sexe dans la province en 2014 en %

Sexe	Urbain	Rural	Total
Masculin	15.8	23.9	17.9
Féminin	34.7	53.7	39.7
Ensemble	25.6	39.8	29.3

Source : RGPH 2014

En 2014, environ 44313 Habitants âgés de 10 ans et plus ont déclaré ne savoir ni lire ni écrire, le taux d'analphabétisme s'élève ainsi à 29,3 % dans la province de Guelmim, une proportion moins élevée que celle enregistré au niveau régional et national (32.9%).

Malgré la baisse remarquable qu'a connue le niveau d'analphabétisme dans les deux milieux de résidence et pour les deux sexes, les résultats du recensement révèlent l'existence de disparité spatiale et du genre vis-à-vis ce phénomène. En effet, les femmes et la population rurale sont plus touchées par l'analphabétisme, soit 39.7% d'analphabètes chez les femmes contre 17.9% chez les hommes en 2014, et 39.8% d'analphabètes en milieu rural contre 25.6% en milieu urbain.

### 2. Scolarisation des enfants

La population scolarisée est celle ayant fréquenté un établissement d'enseignement ou de formation durant l'année scolaire 2013-2014. L'un des indicateurs les plus mesurés est le taux de scolarisation des enfants âgés de 7-12. Cette tranche d'âge correspond à la scolarisation au niveau primaire.

---

<sup>5</sup> C'est le rapport de la population âgée de 10 ans et plus incapable de lire et d'écrire à la population totale du même âge.

L'examen des taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans d'après le RGPH 2014, révèle que 96,8% des enfants de la Province fréquentaient l'école pendant l'année scolaire 2013 – 2014.

**Tableau 17: Taux de scolarisation<sup>6</sup> (en %) par milieu et par sexe dans la province en 2014**

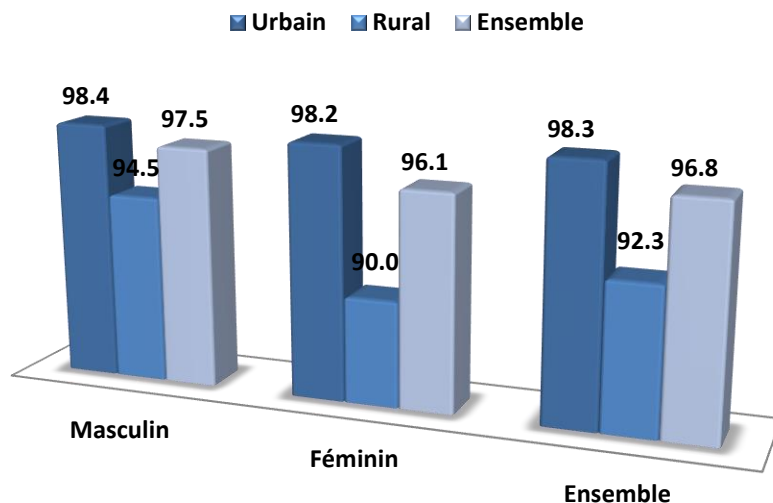
Sexe	Urbain	Rural	Total
Masculin	98.4	94.5	97.5
Féminin	98.2	90.0	96.1
Ensemble	98.3	92.3	96.8

Source : RGPH 2014

D'après le tableau ci-dessus, le niveau de scolarisation en milieu urbain est plus élevé qu'en milieu rural, soit un écart de 6 points entre les taux de scolarisations dans les deux milieux de résidence. Les jeunes filles dans les campagnes fréquentent moins l'école comparée aux garçons, 90% des filles ont été inscrites dans l'école durant l'année scolaire 2013/2014 contre 94.5% des garçons.

Les niveaux de scolarisation dans la province et dans la région sont très proches. En effet, le taux de scolarisations dans la région en 2014 s'élève à 96.1% (98.3% dans l'urbain et 92% dans le rural/ 97% chez les garçons et 95.2% chez les filles).

**Figure 10: taux de scolarisation (en %) par milieu et par sexe dans la province en 2014**



Bref, ces différents indicateurs montrent qu'il y a une tendance vers une généralisation de l'enseignement primaire au niveau provincial pour les deux sexes, en milieu urbain et un peu moins au rural.

<sup>6</sup>Rapport des enfants âgés de 7 ans à 12 ans inscrits pour l'année scolaire 2013-2014 par rapport à l'ensemble des enfants du même âge.

### III. Caractéristiques des logements

En 2014, le nombre de ménages recensés dans la province de Guelmim s'est élevé à 40214, dont 30332 résidents en milieu urbain, soit 50% du total des ménages urbains de la région et 0.6% de ceux de l'ensemble du pays. Si en termes de personnes, les citadins représentent en 2014, 74,3% de l'ensemble de la population municipale provinciale, en termes de ménages cette proportion est d'environ 1,1 points supérieure. Cela s'explique essentiellement par les différences entre les tailles des ménages urbains et ruraux. Ces derniers comptant en moyenne 0,3 personne de plus que les premiers, soit 4.9 personnes par ménage en moyenne.

#### 1. Types de logement

Au niveau provincial, les logements de type marocain (moderne ou traditionnel) prédominent les autres catégories avec un pourcentage de 79.2%. Dans une deuxième position vient les logements de type rural avec un taux de 16.5%. Il est à noter que les habitats sommaires sont en voie de disparition. En effet, les ménages qui habitent ce type de logement ne constituent que 0.8% du total des ménages de la province.

L'analyse selon le milieu de résidence au niveau de la province, révèle qu'en milieu urbain, les maisons marocaines sont beaucoup plus fréquentes que les autres catégories d'habitat soit 93%. En outre, le milieu rural est prédominé par les logements de type rural soit 60,5% suivi par les maisons marocaines avec une proportion de 36,5%.

Tableau 18: répartition des ménages par type de logement dans la province en 2014 en %

Type de logement	Urbain	Rural	Ensemble
Villa	2	0,7	1,7
Appartement	1,5	0	1,1
Maison marocaine	93	36,5	79,2
Habitat sommaire	0,8	0,9	0,8
Logement de type rural	2,3	60,5	16,5
Autre	0,5	1,4	0,7

Source : RGPH 2014

#### 2. Ancienneté du logement

Les données sur l'ancienneté du logement, montrent qu'au niveau provincial, plus d'un ménage sur 10 (15,9%) habite un logement construit durant la période intercensitaire 2004-2014. Environ un tiers des ménages habite des logements âgés de moins de 20 ans (38,1%), et 14,8% habitent des logements de 50 ans et plus.

Par milieu de résidence, il s'avère que 17.3% des ménages urbains habitent des logements construits au cours de la période intercensitaire (2004/2014), ceux habitant des logements de moins de 20 ans représentent 41.8% et environ 58.2% habitent des logements de plus de 20 ans.

**Tableau 19: Répartition en % des ménages par ancienneté des logements et par milieu de résidence en 2014**

Age du logement	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 10 ans	17.3	11.6	15,9
De 10à moins 20 ans	24.5	15.2	22,2
De 20ans à moins 50ans	50.4	36.5	47
Plus de 50ans	7.8	36.7	14,8

Source : RGPH 2014

### 3. Statut d'occupation des logements

La répartition des ménages selon le statut d'occupation montre que 65,5% des ménages au niveau provincial (67.5% dans la région), sont propriétaires de leurs logements et 26.4% sont des locataires. Les autres statuts d'occupation concernent les 8% des ménages qui restent.

**Tableau 20: Répartition en % des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2004 et 2014**

Statut d'occupation	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire	59,4	85,0	65,6
Locataire	33,2	4,9	26,4
Autre	7,4	10,1	8,0

Source : RGPH 2014

Le statut « propriétaire » est plus répandu en milieu rural (85%) qu'en milieu urbain (59.4%), où 33% des ménages sont des locataires de leurs habitats.

### 4. Equipements des logements

Le degré de confort, qui détermine les conditions de vie des ménages et leur cadre de vie, est saisi à travers un ensemble d'équipement de base dont dispose le logement. Il s'agit en particulier de l'électricité, de l'eau courante, de l'existence de la cuisine et des bains soit modernes ou locaux, etc.

**Tableau 21: Répartition en % des ménages selon les équipements de base du logement et par milieu de résidence en 2014**

Elément de confort	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	98,5	92,3	97
W-C.	99,6	92,3	97,8
Bain <sup>7</sup>	57,1	33,4	51,4
Électricité	97,1	87,4	94,8
Eau courante	94,8	80,3	91,2

Source : RGPH 2014

<sup>7</sup> Y compris bain moderne et douche

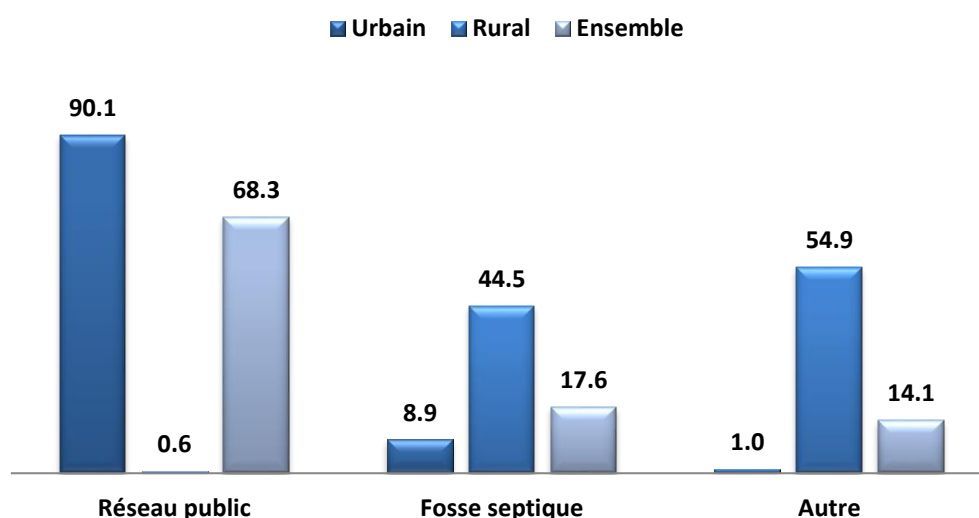
Au niveau provincial, 94,8% des ménages occupent des logements reliés au réseau public d'électricité. Cette proportion s'élève à 97,1% en milieu urbain et à 87,4% en milieu rural. Aussi, 91,2% des ménages de la province, sont raccordés au réseau public d'eau potable. Selon le milieu de résidence, ce taux a atteint 94,8% en milieu urbain et 80,3% en milieu rural.

Quant 'aux autres équipements, il est à retenir qu'en 2014, 98,5% des ménages urbains de la province possèdent une cuisine, 57,1% des ménages occupent un logement pourvu de salle de bain, et 97,2% des ménages habitent un logement doté de toilette.

## 5. Réseau d'évacuation des eaux usées

En 2014, 90,1 % des ménages urbains ont déclaré évacuer leurs eaux usées à travers un réseau public, et 8,9 % d'entre eux utilisent la fosse septique. Ces proportions dans le milieu urbain de la région sont respectivement 81 % et 14,6%.

Figure 11: Ménages de la province selon le réseau d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence en 2014 (en %)





## IV. Activité Economique

Les statistiques officielles sur l'activité, l'emploi et le chômage proviennent essentiellement de l'**Enquête Nationale sur l'Emploi** (ENE) réalisé par le Haut-commissariat au Plan. L'objectif principal assigné à l'Enquête nationale sur l'emploi à partir de 1999 est de fournir des indicateurs trimestriels sur le niveau et les caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles de l'activité, de l'emploi et du chômage au niveau national, régional et par milieu de résidence.

L'enquête nationale sur l'emploi touche annuellement un échantillon de 90.000 ménages au niveau national dont près de 30.000 ménages ruraux, représentatif des différentes catégories sociales et régions du pays. La collecte des données est étalée sur toute l'année de façon à tenir compte des fluctuations saisonnières.

Les définitions des principaux concepts et indicateurs utilisés<sup>8</sup> sont présentés ci-après :

**La population active**, qui est constituée :

- De la population active occupée formée par l'ensemble des personnes âgées de 7 ans et plus qui travaillent au moment du recensement.
- De la population active en chômage qui comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, qui ne travaillent pas au moment du recensement et qui sont à la recherche d'un emploi.

**La population inactive** qui comprend toutes les personnes qui, au moment du recensement, ne travaillent pas et qui ne sont pas à la recherche d'un emploi. Il s'agit notamment des femmes au foyer, des écoliers, des retraités, des rentiers, des malades ou infirmes et des personnes âgées.

**Taux net d'activité** : c'est le rapport de la population active (actifs occupés et chômeurs) âgée de 15 ans et plus à la population totale du même âge.

**Taux de chômage** : Le taux de chômage est le rapport de la population en chômage âgée de 15 ans et plus à la population active du même âge.

Une analyse plus fine de l'activité et du chômage requiert l'utilisation de deux indicateurs plus appropriés, à savoir le taux net d'activité et le taux de chômage.

### 1. Taux net d'activité

En 2017, le taux net d'activité inscrit dans la province est de l'ordre de 42.6%. Un taux légèrement inférieur à celui enregistré au niveau régional (42.7%) et au niveau national (46.7%).

Par milieu de résidence, les taux nets d'activité enregistrés au niveau provincial sont de 40.5% en milieu urbain et de 48.1% en milieu rural, contre respectivement 41% et 45.9% au niveau régional 42.4% et 54.1% au niveau national.

---

<sup>8</sup> Les définitions et concepts utilisés sont conformes aux recommandations du Bureau International du Travail (BIT)

Au vu des résultats menés par l'ENV, il s'avère que la participation féminine à l'activité économique, reste très modérée par rapport à celle des hommes. En effet, presque 66 hommes sur cent, au niveau provincial, sont actifs alors que seulement 22 femmes sur cent se trouvent en situation d'activité. Ce constat, reste valable au niveau régional ainsi que national.

L'analyse par âge au niveau provincial en 2017 montre que le taux d'activité le plus élevé est inscrits parmi les personnes qui appartiennent à la tranche d'âge 30-44 ans, soit un taux de 55.9% (54% au niveau régional), suivi de ceux dont l'âge est supérieur à 44 ans (38.2%). Le taux d'activité parmi la population jeune (15 à 29ans) est de 34.7%.

Les détenteurs de diplômes sont plus actifs au niveau provincial, 49.6% des diplômés sont actifs contre 36.3% parmi ceux qui n'ont pas de diplôme.

## **2. Taux de chômage**

Le taux de chômage inscrit en 2017 dans la Province de Guelmim est de l'ordre de 18.9%, il est légèrement élevé par rapport à celui enregistré au niveau régional (17.7%) et largement supérieur au taux du chômage au niveau national (10,2%).

En outre, l'analyse des taux de chômage selon le milieu de résidence révèle de grandes disparités spatiales quant aux possibilités d'accès au marché du travail. En effet, les taux de chômage enregistrés au niveau provincial dans les deux milieux de résidence urbain et rural sont respectivement 23.7% et 8.3%, contre 22.9% et 8.8% au niveau régional (14.7% et 4% au niveau national).

Par ailleurs, les hommes s'intègrent relativement plus facilement que les femmes dans le marché du travail. C'est ainsi que le taux de chômage parmi les hommes s'élève à 8.3% en 2017 dans la province contre 46.2% parmi les femmes durant la même année.

Le taux de chômage est élevé parmi les jeunes (42.1% parmi les individus de la tranche d'Age 15-29ans) et plus faible chez les plus âgés (1% chez les individus dont l'âge dépasse 45 ans). La population qui appartient à la tranche (30-45ans) représente un taux d'emploi de 18.3% en 2017.

Les individus ayant des diplômes souffrent plus du chômage que ceux qui n'ont aucun diplôme, le taux de chômage parmi la première catégorie est 28.3% contre 7.4% chez la deuxième.

## **3. Taux d'emploi**

D'après les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi, le taux d'emploi inscrit au niveau provincial s'élève à 34.5% au niveau de la province de Guelmim en 2017. Ce taux est plus élevé parmi la population rurale que parmi celle de l'urbain (44.1% contre 30.9%), et encore plus élevé parmi les hommes que parmi les femmes (60.5% chez les hommes et 12% chez les femmes)

D'après les statistiques sur les tranches d'âges de 2017, il se montre que 45.5% des personnes appartenant à la catégorie d'âge 30-44 ans ont un emploi dans la province, 20.1% de ceux dont l'âge est compris entre 15 et 29 ans travaillent et 37.8% des plus âgés (45 ans et plus) sont en situation d'emploi.

Les taux d'emploi inscrits parmi les détenteurs de diplômes et les non diplômés sont de l'ordre de 35.6% et 33.6% respectivement.

## **V. Pauvreté et vulnérabilité**

### **1. Approche monétaire**

« L'approche monétaire » retenue pour mesurer la pauvreté et la vulnérabilité se fonde sur les normes internationales en termes de concept, de méthode et de mesure. Elle s'appuie sur les données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2014) et de l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages(2014) (ENCDM).

Cette approche se base essentiellement sur la distribution des ressources financières des ménages, notamment la dépense comme mesure du niveau de vie de la population. C'est ainsi que l'enquête auprès des ménages recueillent des données détaillées sur leur consommation de biens et services

#### **1.1. Concepts et mesures**

La mesure de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité calculée pour le Maroc sur la base des concepts et méthodes susmentionnés, donne les indicateurs suivants retenus dans la cartographie de ce phénomène aux échelles nationale, régionale, provinciale, communale, voire infra communale. Il s'agit du :

- Taux de pauvreté : représente le pourcentage des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté relative. En 2014, ce seuil est de 1945 DH par mois pour un ménage moyen en milieu urbain (5 membres) et de 1797 DH par mois pour un ménage moyen en milieu rural (5 membres)
- Indice de sévérité de la pauvreté : mesure la profondeur (l'écart moyen entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie des ménages pauvres) de celle-ci, en accordant beaucoup plus de poids aux plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure de la pauvreté. Cet indice augmente parallèlement à l'augmentation de l'écart entre les niveaux de vie et le seuil de pauvreté ;
- Taux de vulnérabilité qui donne la proportion de la population vivant sous la menace de la pauvreté, son seuil se situe entre 1945 DH et 2918 DH par mois pour un ménage urbain. Pour un ménage rural, ces lignes s'établissent à 1797 DH et 2696 DH.

#### **1.2. Pauvreté au niveau provinciale**

En 2014, le taux de pauvreté s'élève à 5.4% dans la province de Guelmim qui est légèrement inférieur à la proportion enregistrée au niveau régional (5.7%), et supérieur au taux enregistré au niveau national(4.8%).

L'écart moyen entre le seuil de la pauvreté et le niveau de vie de ménages pauvres est estimé à 0.2 dans la province de Guelmim.

La part des ménages vulnérable à la pauvreté est de l'ordre de 13.1% dans la province, 14% dans la région et 12.7% au niveau national.

Les écarts entre les deux milieux de résidence vis à vis de la pauvreté et la vulnérabilité sont significativement remarquable dans la province de Guelmim. Ces différences sont de l'ordre de 2 points pour la première et de 4.8 points pour la deuxième en faveur du milieu urbain.

**Tableau 22: indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité dans la province en 2014**

Milieu de résidence	Taux de pauvreté(%)	Indice de sévérité	Taux de vulnérabilité(%)
Urbain	4.9	0.2	11.9
Rural	6.9	0.4	16.7
Total	5.4	0.2	13.1

Source : ENCDM 2014

En termes d'évolution, le niveau de pauvreté dans la province s'est réduit entre 2007 et 2014 de 1.75 points. Les efforts de lutte contre la pauvreté mis en œuvre ont plus profité à la population rurale qu'à la population urbaine. En effet, le taux de pauvreté est passé de 12.9% en 2007 à 6.9% en 2014 dans le milieu rural et de 4.8% en 2007 à 4.9% en 2014 dans le milieu urbain.

Par ailleurs, le comportement évolutif de la vulnérabilité diffère de celui de la pauvreté. Bien que le taux de pauvreté rural a régressé au cours de la période 2007-2014, la vulnérabilité quant à elle a inscrit une hausse remarquable dans le même milieu. Elle est ainsi passée de 1.1% en 2007 à 16.7% en 2014.

### 1.3. Pauvreté communale

Les indicateurs de pauvreté et vulnérabilité dans les communes sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 23: pauvreté et vulnérabilité par commune en 2014

Communes	Taux de pauvreté(%)	Indice de sévérité	Taux de vulnérabilité(%)
Bouizakarne	4,96	0,18	12,56
Guelmim	3,87	0,13	11,08
Aday	10,91	0,60	21,63
Ait Boufoulen	10,50	0,50	22,66
Amtdi	7,19	0,31	19,87
Ifrane Atlas Saghir	7,56	0,40	17,54
Tagante	7,56	0,39	18,42
Taghjijt	7,56	0,43	16,14
Taghjijt (AC)	24,67	1,28	26,62
Timoulay	6,04	0,28	16,44
Aferkat	4,03	0,16	14,51
Asrir	5,41	0,30	14,21
Fask	7,18	0,44	16,54
Tiglit	13,11	0,72	24,86
Abaynou	6,24	0,34	15,52
Echatea El Abied	4,13	0,23	11,61
Labyar	4,42	0,23	12,11
LaqsabiTagoust	5,50	0,27	14,41
RassOumlil	4,22	0,19	14,14
TaliouineAssaka	2,69	0,10	9,57
Targa Wassay	2.65	0.12	10.24

Source : ENCDM 2014

## 2. Approche multidimensionnelle

L'approche multidimensionnelle fonde la mesure de la pauvreté sur un large faisceau de besoins dont l'absence de satisfaction constitue des facteurs de prévalence ou de manifestation de pauvreté ou des facteurs de sa reproduction sociale. Ces besoins portent sur l'accès aux services sociaux de base : l'eau, l'électricité et l'assainissement, les conditions de logement, l'éducation, la santé et les moyens de communication.

### 2.1. Méthodologie et mesures

Cela consiste à identifier dans un premier temps les privations sur la base des besoins non satisfaits dans les domaines susmentionnés (accès aux services sociaux de base, conditions de logement, éducation et santé), dans l'ensemble 10 privations sont identifiées. Ensuite, établir un score de privation agrégeant les 10 privations élémentaires moyennant le schéma de pondération suivant : un poids 1/6 pour les 4 privations en termes d'éducation (Scolarisation des enfants et scolarisation des adultes) et de santé (Handicap et mortalité infantile), et un poids de 1/18 pour les 6 privations en termes de conditions de vie, et finalement fixer le seuil de pauvreté: une personne est considérée multi-dimensionnellement pauvre si son score de privation est supérieur au seuil de pauvreté, fixé conventionnellement par cette approche à 33%.

C'est ainsi que le taux de pauvreté multidimensionnelle est défini comme étant la proportion des personnes pauvres, cumulant un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté. Il exprime le rapport du nombre des pauvres au nombre total de la population

## 2.2. Pauvreté provinciale

Le taux de pauvreté multidimensionnelle est passé de 13% à 3.9% entre 2004 et 2014 dans la province de Guelmim, de 8.9% à 1.8% dans le milieu urbain et de 22.4% à 10% dans le milieu rural. Quel que soit l'approche de calcul, la pauvreté demeure principalement un phénomène rural.

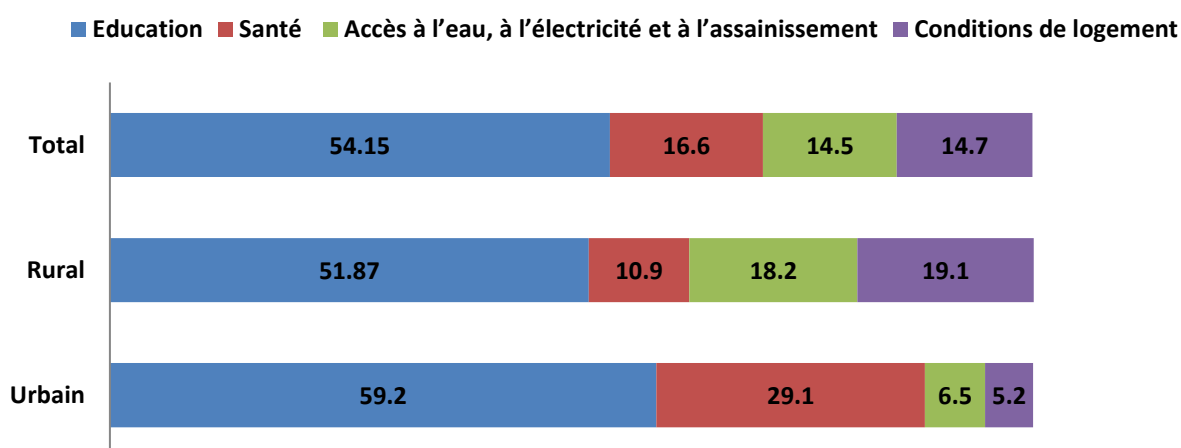
**Tableau 24: Taux de pauvreté multidimensionnelle en 2004 et 2014 par milieu de résidence en %**

Milieu de résidence	2004	2014
Urbain	8.9	1,8
Rural	22.4	10
Total	13	3,9

Source : ENCDM 2014

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par domaine de privation renseigne sur les sources à l'origine de ce phénomène. D'après le graphique ci-dessous, il se montre que la privation en termes de scolarisation à savoir celle des adultes et des enfants, explique 59.2% de la pauvreté au niveau provincial. La deuxième source de privation en termes d'importance est liée à la santé avec une contribution de 29.1%. Quant aux privations en termes d'accès aux infrastructures sociales de base (eau, électricité et assainissement) et conditions de logements, elles expliquent 6.5% et 5.2% respectivement de la pauvreté multidimensionnelle.

**Figure 12: Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014**



Comparé au milieu urbain, la population rurale multi-dimensionnellement pauvre se plaint du niveau médiocre des infrastructures sociales de base et des conditions de logements défavorables, soit un pourcentage de privation de celle-ci avoisinant 37.3% contre 29.2% dans le milieu urbain.

En revanche la privation en termes d'éducation et de santé expliquent 70.8% de la pauvreté dans le milieu urbain face à 62.8% dans le milieu rural.

### 2.3. Pauvreté communale

Tableau 25: pauvreté multidimensionnelle en 2004 et 2014 par commune en %

Commune	Taux de pauvreté multidimensionnelle en % 2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle en % 2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014			
			Education	Santé	Conditions de vie	
					Accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement	Conditions de logement
Taghjiit	33,3	46,8	58,8	5,4	16,7	19,1
Ait Boufoulen	29,6	45,5	39,4	8,4	26,6	25,7
RassOumlil	28,4	62,9	41,4	3	34,9	20,7
Echatea El Abied	23,4	53,2	47,6	12,5	26,9	12,9
Amtidi	17,6	51,4	58,8	8,2	9,4	23,6
Tigit	14,8	60,1	50	2,4	20,8	26,9
Asrir	10,5	14,6	47,5	14,7	18,5	19,3
Labyar	9,3	25,8	63,5	21,5	11,9	3,1
Aday	8,8	17,3	43,5	17,2	10,1	29,3
Abaynou	7,2	22,6	55,4	2,7	22,7	19,2
TaliouineAssaka	7,1	18,2	49,7	31,5	6,1	12,7
LaqsabiTagoust	7,1	26	48	23,5	13,3	15,2
Aferkat	6,9	37,1	50,8	15,1	24	10,1
Fask	6,7	17,3	55,5	19,9	10,3	14,4
Tagante	6,4	10,7	54,4	8,4	17,6	19,6
Timoulay	5,4	14,8	52,7	13,9	17,4	16
Ifrane Atlas Saghir	3,8	10,1	53,1	18	13,2	15,6
Taghjiit (AC)	3,3	12,1	50,4	20,4	10,3	18,8
Guelmim (Mun.)	1,8	9	60,3	30,3	5,9	3,5
Bouizakarne (Mun.)	1,2	5,7	57,1	27	8,3	7,6
Targa Wassay	0,5	11,7	41,4	0	31	27,6

Source : ENCDM 2014

## VI. Prix à la consommation

### 1. Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (base 100 : 2006) mesure le niveau et l'évolution des prix de détail dans le temps et dans l'espace. Cet indicateur provient de l'enquête nationale sur les prix (ENP). La population de référence est constituée de l'ensemble de la population urbaine.

Le panier de l'indice contient 478 articles et 1076 variétés de produits représentant la majorité des articles consommés par la population urbaine. Ces articles sont classés en 12 divisions et 41 groupes.

Les pondérations de l'année de base ont été calculées et actualisées à partir des données provenant de l'enquête de consommation et des dépenses de 2013-2014. Elles représentent la structure des dépenses de consommation des ménages urbains.

Les prix sont relevés à l'aide d'une enquête permanente dans 17 des principales villes (dont la ville de Guelmim en fait partie) représentant les 12 régions du Royaume.

La formule de calcul de l'indice est celle de Laspeyres en chaîne. Cette formule offre la possibilité d'actualiser en continu le panier et les coefficients de pondération. Elle permet aussi de résoudre les problèmes induits par les produits saisonniers.

## 2. Indice des prix par division

Au terme de l'année 2017, l'indice des prix à la consommation dans la ville de Guelmim a atteint le niveau de 116.8 contre 116 une année auparavant, marquant ainsi une hausse de 0.7%.

Cette variation est due principalement à la progression des prix des divisions suivantes : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 0.8%, « Boissons alcoolisées et tabac » de 0.9%, « Logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles » de 0.5%, « Meuble, articles de ménages et entretien courant du foyer » de 0.2%, « Transport » de 2.5% et « Biens et services divers » de 1.7%.

D'autre part, l'indice des prix de la division « Articles d'habillement et chaussures » a enregistré une baisse de 0.4% entre 2016 et 2017, alors que les autres divisions n'ont pratiquement connu aucune variation au cours de la même période.

**Tableau 26: Indice des prix par grandes divisions dans la province entre 2016 et 2017**

Divisions des Produits	2016	2017	Variation
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	124,5	125,5	0,8%
Boissons alcoolisées et tabac	122,7	123,8	0,9%
Articles d'habillements et chaussures	107,0	106,6	-0,4%
Logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles	112,3	112,9	0,5%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	109,7	109,9	0,2%
Santé	102,5	102,5	0,0%
Transport	104,2	106,8	2,5%
Communication	69,2	69,2	0,0%
Loisirs et culture	100,3	100,3	0,0%
Enseignement	144,8	144,8	0,0%
Restaurants et hôtels	122,5	122,5	0,0%
Biens et services divers	109,1	111,0	1,7%
<b>Indice général</b>	<b>116,0</b>	<b>116,8</b>	<b>0,7%</b>

Source : Annuaire statistique national 2018



# **PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES**

## I. Agriculture, élevage et forêts

Dans cette section, les données statistiques proviennent des enquêtes et des études spécifiques réalisées par les départements et établissements concernés.

Les données concernant l'activité agricole, à savoir les superficies, les rendements et les productions des principales cultures proviennent principalement du Ministère de l'Agriculture. Ces données sont obtenues par le biais d'enquêtes directes effectuées sur terrain par les services déjà mentionnés.

### 1. Superficie agricole utile(SAU)

La surface agricole utile est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de terres arables (grandes cultures, culture maraichère, prairies artificielles, etc.), de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages) et de cultures pérennes (vignes, vergers, etc.). Elle n'inclut pas les bois et les forêts. Elle comprend, également, les surfaces jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres). Ces terres sont comprises dans les terres arables.

A l'échelle provinciale, la superficie agricole utile s'élève, en 2016, à 100000 ha, soit 50% de la superficie totale régionale des terres agricoles utiles. La structure variétale montre que la grande part soit 70000 ha de la superficie utile provinciale est une superficie Faid, 25000 est Bour alors que seulement 5000 est irriguée.

Tableau 27: Structure variétale de la SAU en 2016 (en ha)

Niveau géographique	Bour	Faid	Irriguée	Total
Province	25000	70000	5000	100000
Région	100220	88000	6420	194640

Source : Direction régionale de l'agriculture

### 2. Production végétale

#### 2.1. La céréaliculture

En 2017, la superficie totale cultivée des cultures céréalières au niveau provincial s'élève à 11400 ha (11.4% de la superficie agricole utile de la province), pour une production annuelle de 29100 quintaux et traduisant une productivité de 2.6 qx/ha.

Tableau 28: superficies cultivées, production annuelles et productivité des cultures céréalière dans la province en 2017

	Blé tendre	Blé dur	Orgue	Mais	Total
Superficie cultivée en ha	6000	400	5000	-	11400
Production annuelle en (qx)	16900	900	11300	-	29100
Productivité (qx/ha)	2.8	2.2	2.3	-	2.6

Source : Annuaire statistique national 2018

## 2.2. Culture maraichère

Les cultures maraichères sont cultivées sur une superficie totale égale à 2184ha en 2016 dans la province de Guelmim, et s'accompagne d'une production annuelle de 70580 quintaux et d'une productivité de 32.3qx/ha.

**Tableau 29: superficies cultivées, production annuelles et productivité des cultures maraichère dans la province en 2016**

Désignation	Superficie cultivée en ha	Production annuelle en (qx)	Productivité (qx/ha)
Pomme de terre	200	3760	18,8
Pastèque	80	4000	50,0
Carottes	250	11250	45,0
Navets	200	9000	45,0
Oignons	150	5250	35,0
Tomate	170	15900	93,5
Courge/ Courgette	200	8000	40,0
Melon	112	5340	47,7
Aubergine	60	2100	35,0
Fève	30	450	15,0
Autres	432	5530	12,8
<b>Total</b>	<b>2184</b>	<b>70580</b>	<b>32,3</b>

Source : Direction régionale de l'agriculture

## 2.3. Cultures fourragères

La superficie cultivée des cultures fourragères s'élève à 1520 en 2016 dans la province de Guelmim, dont 98% est destinée à la production des luzernes, la production annuelle de celle-ci a atteint 540000 quintaux en 2016, ce qui représente 99.6% du total de la production fourragère dans la province.

**Tableau 30: Superficies cultivées, production annuelles et productivité des cultures fourragères dans la province en 2016**

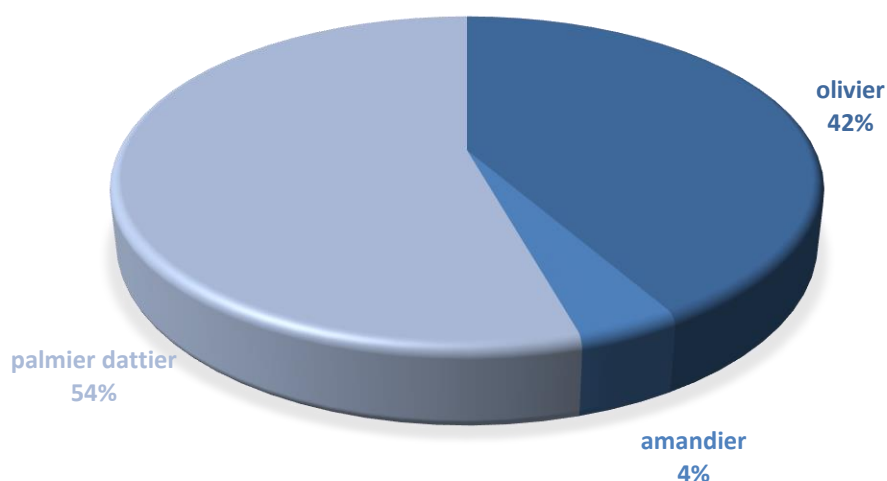
	Luzerne	Autres (mais,..)	Total
Superficie cultivée en ha	1500	20	1520
Production annuelle en (qx)	540000	1800	541800
Productivité (qx/ha)	360	90	356.4

Source : Direction régionale de l'agriculture

## 2.4. Cultures arboricoles

Le nombre total d'arboricoles recensé dans la province en 2016 est de l'ordre de 504000 arbres, soit presque 75% du total planté dans la région (667900 arbres). La répartition des cultures arboricoles au niveau provincial se répartit comme suit : 54% des palmiers dattier, 42% des oliviers et 4% des amandiers.

Figure 13: répartition (en %) des cultures arboricoles en 2016



## 3. Production animale

Les données concernant ce volet proviennent de la direction de la stratégie et des statistiques et de la direction de Développement des Filières de Production, qui se charge des statistiques des produits de l'élevage. Les données ayant trait à l'abattage sont fournies par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSAA).

### 3.1. Effectif du cheptel et production de viande

La province de Guelmim compte en 2014 un effectif de 147795 têtes de cheptel (70% sont des ovins et 23% des caprins). Le nombre de têtes abattus en 2014 s'élève à 79736, et s'est traduit par une production de viande rouge estimée à 1741 tonnes, dont la part essentielle provient des bovins et des caprins soit 71%.

Tableau 30 : Effectif du cheptel et production de viande dans la province en 2014

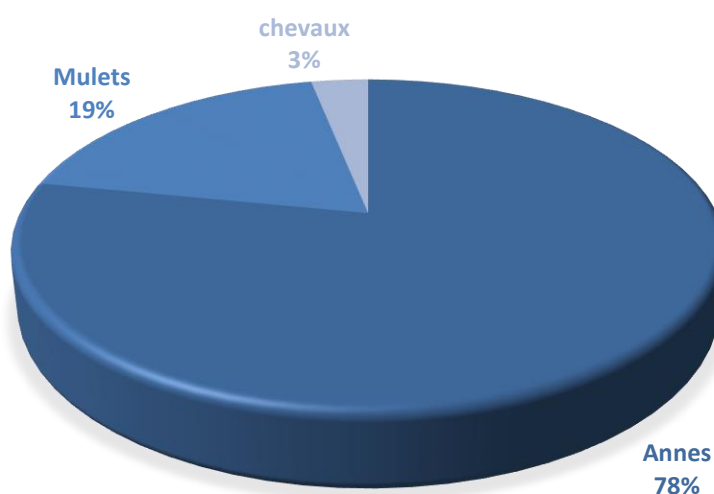
	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Total
Effectif du cheptel	3050	103831	34414	6500	147795
Abatages contrôlés (par tête)	4946	11130	60615	3045	79736
Production de viande (en tonne)	669	126	568	378	1741

Source : Direction régionale de l'agriculture

### 3.2. Animaux de traits

Le nombre total des animaux de traits dans la province de Guelmim d'après l'annuaire statistique national est égale à 3200 animal en 2017 : 78% sont des ânes, 19% sont des mulets et 3% des chevaux.

Figure 14: répartition des animaux de traits dans la province en 2017 (en %)



### 3.3. Production apicole

En 2014, on compte 30 groupements et coopératives opérante dans l'exploitation apicoles (soit 22% du total des coopératives régionale) et sont adhérents par 1200 personnes au niveau provincial.

L'effectif des ruches traditionnelles en 2014 est de l'ordre de 5000 unités, inférieur au nombre des ruches modernes qui a atteint 14000 unités au niveau provincial et qui représente 56% du total régional.

La production totale du miel au niveau de la province a atteint 157000 kg en 2014, cette quantité de miel provient à 87% des exploitations modernes alors que le reste est le fruit des méthodes traditionnelles.

Tableau 31: production du miel dans la province de Guelmim en 2014

Niveau géographique	Groupement ou coopérative	Nombre d'adhérent	Effectifs de ruches		Exploitations traditionnelles (miel en kg)	Exploitation modernes (miel en kg)
			Traditionnelles	Modernes		
Province	30	1200	5000	14000	21000	136000
Région	135	1650	12600	25070	67900	214350

Source : Direction régionale de l'agriculture

## 4. Forêts

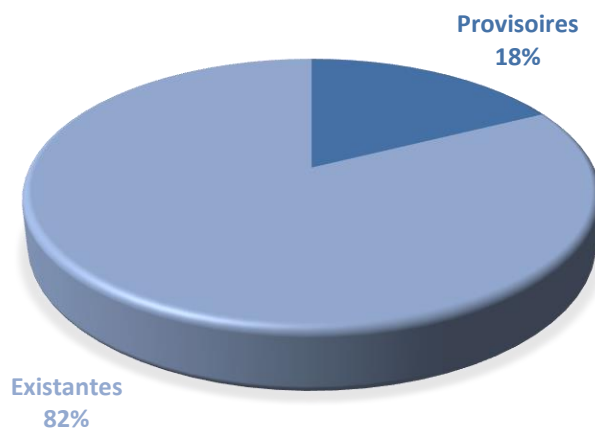
Le haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification est la source principale des informations ayant trait aux activités de ce secteur. Ce département fournit, des données se rapportant à la production forestière et à l'exploitation, aux superficies des forêts naturelles et aux reboisements. Nous citons ci-après concepts qui nous seront utiles dans la suite de cette partie :

- Superficie de forêts naturels : ce sont les étendues constituées de forêts formées d'espèces indigènes régénérées de façon naturelle.
- Superficie des terrains domaniaux reboisés : ce sont les surfaces de terrain plantées par les arbres relatives au domaine public.

### 4.1. Superficie reboisé

La superficie totale reboisée dans la province de Guelmim s'élève à 2772 ha, les zones existantes constituent 74% de ce total alors que les provisoires comptent 26%.

Figure 15: Répartition (en %) des superficies reboisées dans la province (2014-2015)

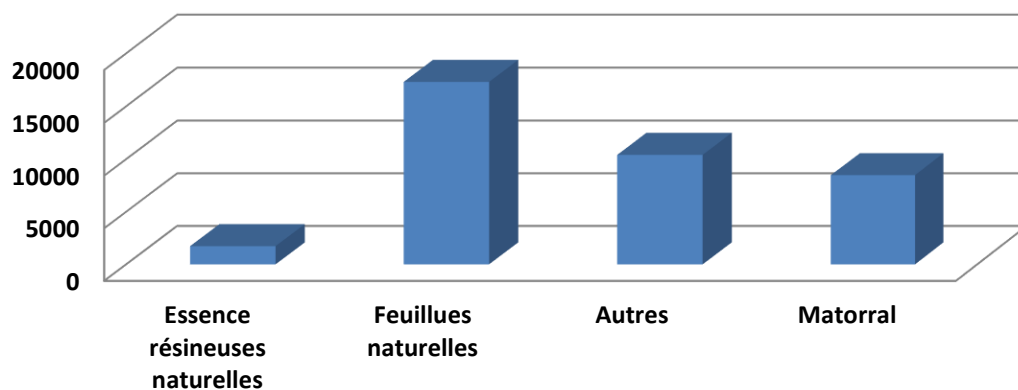


### 4.2. Superficies des essences forestières naturelles

La province de Guelmim dispose de 37920 ha d'essences forestières naturelles, les arbres de type feuillus naturelles accaparent une superficie avoisinant 17300ha en 2014, soit presque 46% du total des essences naturelles, et sont dans 99% des cas des arganiers (17180 ha), le reste soit 130ha est occupé par les chênes vert.

La superficie destinée aux essences forestières naturelles de type résineuses a atteint 1730 ha dans la province de Guelmim (5% du total d'essences naturelles), et prédominée par la famille d'arbres de type thuya.

Figure 16: superficies (en ha) des essences forestières naturelles par type dans la province (2014)



## II. Industrie et artisanat

### 1. Activité industrielle

En 2015, le nombre d'unités industrielles opérantes dans la province de Guelmim s'élève à 11 unités (46% du total des unités industrielles régionales, générant un chiffre d'affaire avoisinant 3.05 millions de DH (soit 0.3% du chiffre d'affaire régional) et dispose d'un effectifs d'employés atteignant 45 personnes (723 personnes dans la région Guelmim Oued Noun).

Les entreprises industrielles dans la province de Guelmim ont réalisé des investissements à un montant qui s'élève à 2870000 DH au cours de l'année 2015, ce montant d'investissement considéré très modeste, contribue à hauteur de 0.04% à l'investissement global des unités industrielles régionales, ce qui confirme encore la faiblesse du secteur industriel dans la province.

Tableau 32: Principaux indicateurs de l'activité industrielle en 2015 (valeurs en milliers de DH)

Indicateurs	Nombre d'unités	Chiffre d'affaires (en 10 <sup>3</sup> DHs)	Production (en 10 <sup>3</sup> DHs)	Exportation (en 10 <sup>3</sup> DHs)	Effectifs Employés	Montant de l'investissement (en 10 <sup>3</sup> DHs)
Guelmim	11	3055	3055	-	45	287
Région	24	997334	998536	685263	723	65366

Source : Annuaire statistique national 2017

### 2. Artisanat

La province de Guelmin est connue par son artisanat qui reflète les coutumes et traditions des habitants de la région. Ainsi les filières dominantes sont : La bijouterie, l'utilisation des métaux précieux est le fruit de traditions et de techniques très anciennes. La maroquinerie traditionnelle dans la Province de Guelmim, permet la confection et l'ornementation d'articles à base de peaux de chèvres appréciées et utilisées pour leur souplesse. Le bois, la boissellerie artisanale permet la fabrication à partir du bois d'ajdari ou de l'acacia (talh) des instruments utilitaires et des objets décoratifs.

La couture traditionnelle, un soin particulier, une habileté et la patience sont les atouts nécessaires pour la pratique de cet art, qui confère éclats et chaleur aux objets et produits les plus familiers dans la région.

En 2017, la province de Guelmim dispose d'un seul centre d'apprentissage artistique, qui accueille 124 apprentis d'après la Direction Régionale d'Artisanat. La même source déclare l'existence de 208 coopératives artisanales dans la province en 2017, et sont distribués de la façon suivante : 76 opèrent dans le textile, 4 dans les métaux et 128 pratiquent l'artisanat de service.

Le nombre d'ateliers artisanaux dans la province a atteint 4150 unités en 2017(64% du total de la région), et compte 5200 employés.

L'artisanat dans la région, quoique disposant de potentialités indéniables, demeure un secteur d'activité peu développé ne remplissant pas un rôle économique d'envergure, le renforcement de ce secteur doit s'appuyer sur l'amélioration des techniques de production et le développement de la commercialisation des produits.

Pour cela le programme régional d'appui à l'artisanat d'art et de service vise la création d'un village régional d'artisans. Ce village vise en premier lieu à promouvoir le secteur de l'artisanat au niveau régional et à améliorer les conditions socio-économiques des artisans bénéficiaires. Il permettra également une meilleure valorisation des produits locaux, la préservation de certains métiers d'artisanat, la restructuration du secteur et la création de nouveaux espaces pour la commercialisation des produits.

### **III. Tourisme**

La province de Guelmim possède des potentialités touristiques importantes, celle-ci se caractérise par l'existence de plus de 270 sites archéologiques et ethnographiques dont notamment « Asrir », sensé héberger les vestiges de l'antique Noulamta et à Taghjiit « TigmiOugalid » (la maison du sultan), une Kasbah des Almohades donnant sur l'oasis de Taghjiit et « Adrar Zerzem», nombreux d'entre eux possèdent des gravures rupestres. Guelmim possède encore des jolis souks où l'on trouve de tout et qui reste ouvert assez tard. Très connue est la rue des Mauritanien (Zenkati Al Mauritans) où on peut trouver un grand choix de vêtements et tissus traditionnels Sahraoui.



## 1. Capacité hôtelière de la province

Au niveau provincial, le nombre d'établissements destinés à recevoir les touristes en 2017 est de l'ordre de 35 unités, avec une capacité de 1322 lits.

Tableau 33: capacité hôtelière de la province en 2017

Types		Nombre d'unité	Nombre de chambres	Nombre de lits
Hôtels	1 étoile	5	-	188
	2 étoiles	1	-	42
	3 étoiles	4	-	266
	4 étoiles	1	-	244
Résidences hôtelières		1	-	50
Gîtes		12	-	125
Clubs hôtels		2	-	74
Campings		4	-	250
Auberges		1	-	14
Maisons d'hôtel		4	-	69
TOTAL		35	-	1322

Source : Délégation provinciale du tourisme

Les graphiques ci-dessous présentent les répartitions des établissements d'hébergement et des lits par type d'institution dans la province. Nous constatons que les hôtels et les gîtes forment presque les deux tiers du total des établissements d'hébergement dans la province en 2017, soit respectivement 31% et 34%. Toutefois, leurs capacités en lits des gîtes ne représentent que 9% de la capacité totale des lits dans la province (125 lits), alors que les hôtels classés sont dotés d'une capacité en lits beaucoup plus élevée, et comptent 740 lits (soit 56% du total). Les autres entités d'hébergement à savoir les campings, les maisons d'hôtels, les clubs hôtels, les résidences hôtelières et les auberges représentent 12%, 11%, 6%, 3% et 3% respectivement du total des centres d'hébergement dans la province en 2017.

Figure 17: Répartition des établissements d'hébergement par type en 2017 dans la province

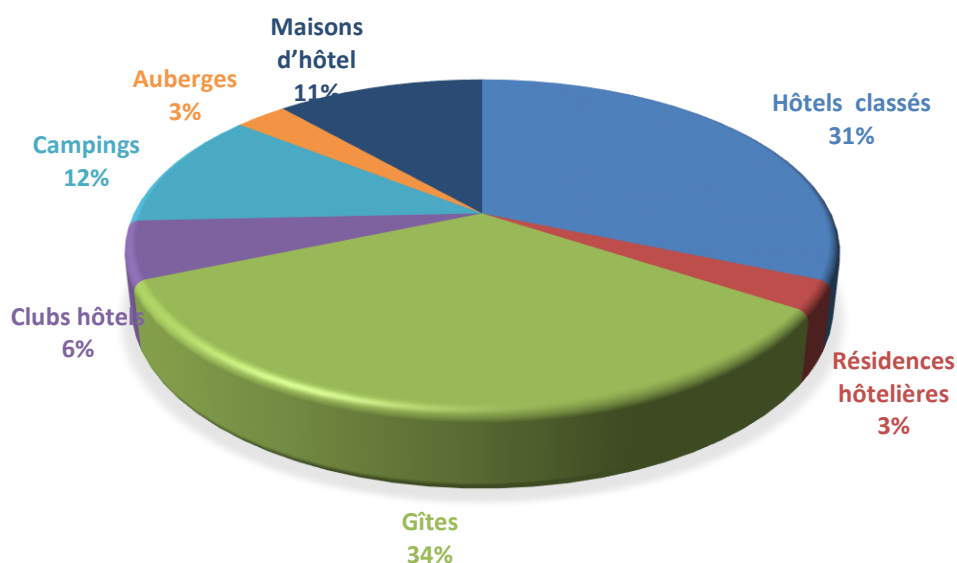
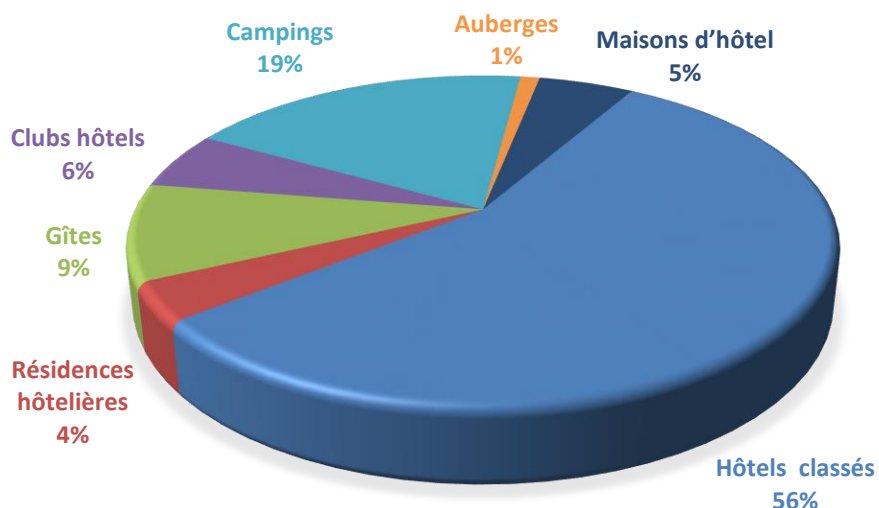


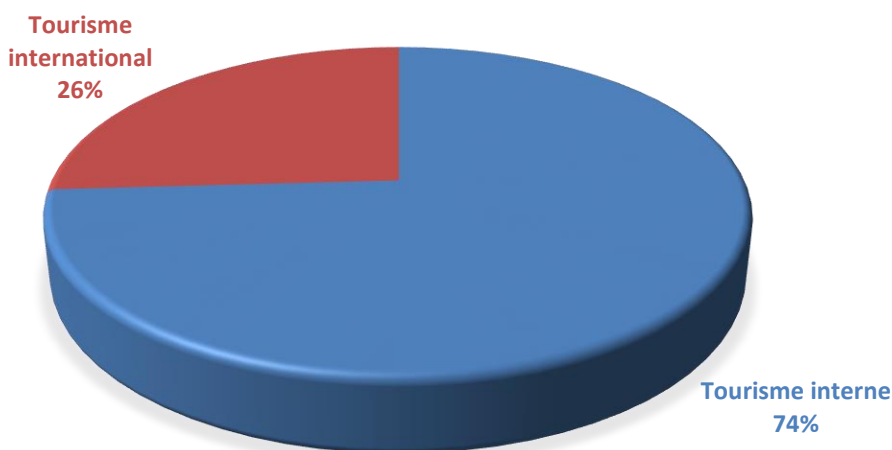
Figure 18: Répartition des lits par type d'établissement en 2017 dans la province



## 2. Statistiques des arrivés dans les établissements par type de tourisme

L'effectif des arrivées dans la province en 2017 s'élève à 18572 touristes d'après l'annuaire statistique national, soit 82% du total des arrivés au niveau régional. La répartition des arrivés dans les établissements par type de tourisme révèle une prédominance des touristes marocains avec un total de 13764 contre 4808 des touristes étrangers.

Figure 19 : Répartition (en %) des arrivés dans les établissements par type de tourisme dans la province en 2015



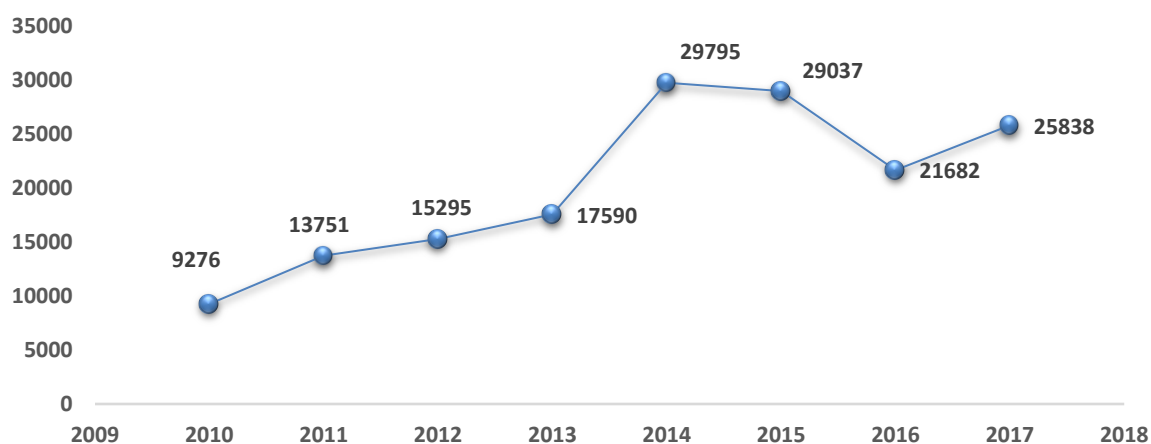
## 3. Evolution des nuitées touristiques réalisées dans les établissements

Une nuitée passée se définit comme chaque nuit qu'un hôte passe (dort ou séjourner) ou qui est enregistré (la présence physique de l'hôte n'étant pas nécessaire) dans un établissement.

Entre 2010 et 2017, le total des nuitées réalisées dans les établissements a presque triplé, il est passé de 9276 nuits à 25838 (d'après la délégation provinciale du Tourisme).

Le rythme d'évolution des nuitées au cours des quatre premières années se montrait constant, soit en moyenne 2771 nuitées de plus chaque année. Toutefois, ce rythme de croissance explosa en 2014 pour inscrire un total de 29795 nuitées au niveau provincial contre 17590 une année plutôt.

Figure 20: Evolution des nuitées touristiques réalisées dans les établissements dans la province entre 2010 et 2017



#### 4. Nuitées touristiques réalisés par catégorie d'établissement

Au terme de l'année 2017, les touristes arrivés à Guelmim ont passés au total 29954 nuits dans les établissements d'hébergement de la province, le nombre de nuitées dans des hôtels classés a atteint 24337(81% du total des nuitées passés par les touristes dans la province), 3774 dans des résidences hôtelière et 1579 dans des clubs hôtels.

Tableau 34: Nuitées touristiques réalisés par catégorie d'établissement dans la province en 2017

Types d'établissement		Nombre d'unité
Hôtel Classés	1 étoile	2867
	2 étoiles	3142
	3 étoiles	9801
	4 étoiles	8527
Campings		-
Club hôtels		1579
Résidence hôtelière		3774
Maison d'hôtel		130
Auberges		-
Motels		-
Pensions		-
Gites		134
<b>Total</b>		<b>29954</b>

Source : Annuaire Statistique National 2018

## IV. Transport

### 1. Transport routier

Le total des routes construites en 2016 dans la province de Guelmim s'étend sur une distance de 1116km (48% du total régional) dont 685km sont revêtues. Les routes nationales en représentent 22%, les routes régionales 6% et sont toutes revêtues. D'autres part, les routes provinciales qui s'étendent sur le long de 807 km (72% du total provincial), ne dispose que de 376km de distance revêtues.

Tableau 35 : longueurs des routes construites dans la province et dans la région en 2016 en km

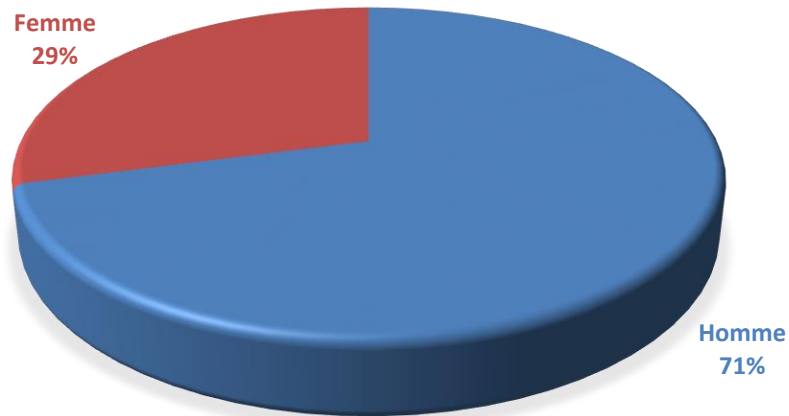
Routes		Province	Région
Nationales	Revêtues	246	491
	Non revêtues	0	0
	Total	246	491
Régionales	Revêtues	63	63
	Non revêtues	0	90
	Total	63	153
Provinciales	Revêtues	376	837
	Non revêtues	431	841
	Total	807	1678
Total	Revêtues	685	1391
	Non revêtues	431	931
	Total	1116	2322

Source : Direction Régional de l'Équipement de Guelmim

Au terme de l'année 2017, le nombre de véhicules immatriculés dans le centre immatriculateur de Guelmim est égale à 845 d'après l'annuaire statistique national, dont 372 véhicules sont des voitures de tourisme, 152 sont des véhicules utilitaires et 321 motocyclettes. Durant la même période, l'effectif des détenteurs de permis de conduire au niveau de la province a atteint 4602 Bénéficiaires. Ce nombre a enregistré une augmentation de 25% comparé à l'année précédente.

Les permis de conduire délivrés au profit des femmes dans la province sont de l'ordre de 1340 permis, soit 29% du total des permis sortis en 2017.

Figure 21: répartition (en %) des permis de conduire délivrés dans la province par sexe en 2015



D'après la délégation provinciale du transport, en 2016, le total des taxis dans la province de Guelmim s'élève à 725 (573 grands taxis et 152 petits taxis). Parmi les grands taxis, 71 sont dans le milieu rural et 502 dans l'urbain.

Tableau 36: Effectif des taxis par milieu en 2016 dans la province

Milieu	Grands taxis	Petits taxis	Total
Urbain	502	152	654
Rural	71	-	71
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>152</b>	<b>725</b>

Source : Délégation provincial du transport

Le nombre d'accidents corporels dans le milieu urbain au niveau provincial en 2017 s'élève à 123 accidents (41% du total des accidents au niveau régional). L'effectif de victimes touchées par ces accidents a atteint 283 personnes en 2017(595 dans la région), 207 parmi eux sont légèrement blessés, 39 sont gravement blessés et 37 sont morts.

Tableau 37: statistiques sur les accidents de circulations enregistrés en 2017

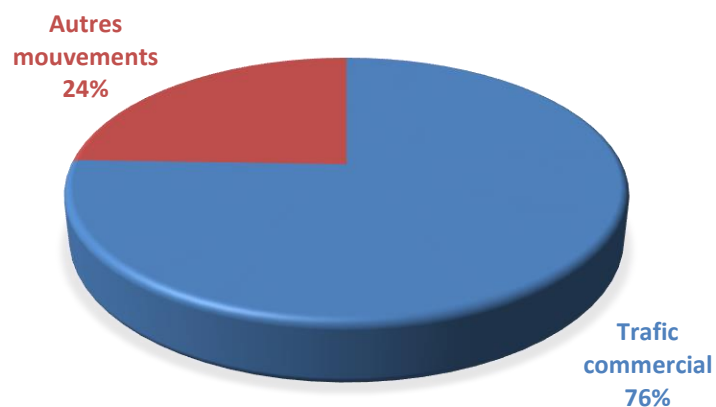
Niveau géographique	Accident corporel			Victimes			Nombre de véhicules impliqués
	Non mortels	Mortels	Total	Tués	Légers	Blessés	
Province	98	25	123	37	207	39	200
Région	254	44	298	58	434	103	463

Source : Commandement régional de la gendarmerie royale de Guelmim

## 2. Transport aérien

L'aéroport de Guelmim est un aérodrome auxiliaire de l'aviation militaire marocaine. Il n'accueille pas d'unités militaires en permanence. Il dispose de 3040 m de longueur de piste et doté d'une aérogare de 210 m<sup>2</sup> pour une capacité de 20000 passagers chaque année.

Figure 22: Mouvement des avions dans la province en 2017 (en %)



Le nombre de vols effectués dans la province durant l'année 2017 s'élève à 666 vols d'après l'annuaire statistique national, dont 76% sont de nature commerciale. Concernant le transport des voyageurs, le trafic commercial se caractérise par un nombre d'arrivées qui s'élève à 3741 voyageurs, le nombre de personnes ayant quitté la ville est de 3902 passagers. Les autres mouvements de transport comptaient 522 voyageurs en 2017.

## V. Energie et eau

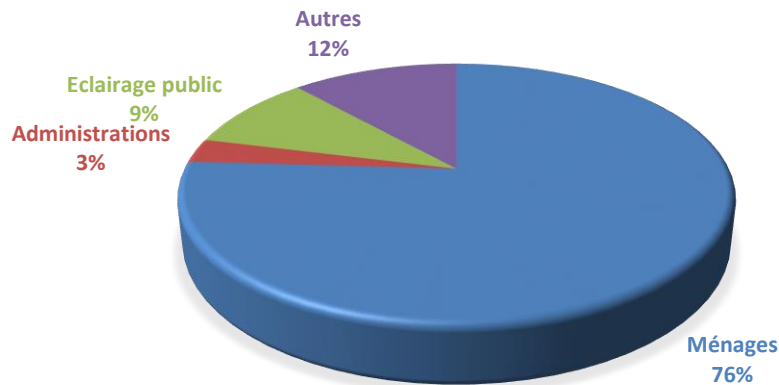
Secteur stratégique, l'énergie joue un rôle primordial dans l'amélioration du niveau de vie de la population, ainsi que dans la compétitivité économique de tout pays.

### 1. Electricité

Grâce à l'effort déployé par l'Office Nationale de l'électricité et de l'eau (ONEE) et ses différents partenaires notamment à travers l'exécution du Programme d'Electrification du Milieu Rural PERG, le taux d'électrification de la province de Guelmim a connu une nette amélioration ces dernières années inscrivant une proportion de 98% en 2013, très proche de la moyenne nationale (98,51%).

Les ventes d'électricité ont nettement progressé entre 2015 et 2017, elles sont passées de 88 millions de Kwh à 99.6 MKwh en 2017 (55% du total régional) d'après l'ONEE. Cette capacité vendue se répartit entre ménages, administrations, éclairage public et autres catégorie respectivement de la façon suivante : 56320MKwh, 2209MKwh, 6988MKwh et 8678Mkwh.

Figure 23: Répartition (en %) des ventes d'électricités par groupes d'abonnés dans la province en 2017



### 2. Produits pétroliers

Le réseau de distribution des hydrocarbures liquides et du gaz du pétrole liquéfié est assuré par 5 dépositaires grossistes au niveau provincial en 2014, dans le même contexte, la province dispose de 14 stations-service et de remplissage.

### 3. Eau

Les ressources en eau sont concentrées dans la province de Guelmim, où le réseau hydrographique ne contient que des oueds temporaires dont le plus importants est l'oued Draa, et tous ses affluents descendant de l'Anti-Atlas, destinés seulement à l'agriculture vivrière.

Les principaux oueds de la province :

- **Sehb el harcha** : (BVde400Km<sup>2</sup>), draine une partie du Jbel Zini: capacité de stockage d'eau de 90.000m<sup>3</sup>.

- **Oued Chbeika:** 2700km<sup>2</sup>: Ses crues sont fréquentes brèves et très violentes.
- **Oued ElAmra(Oum Fatma):**600Km<sup>2</sup> constitué de calcaires de la Hameidia du Pliocène.
- **Oued Zehar(Oued ElOuaer):** 700Km<sup>2</sup> similaire à celui de l'oued El Amra et de même régime d'écoulement.
- **Oued KhouiNaam:** 850Km, ses crues sont moins fréquentes.

Bassins de Guelmim :

- Deux principaux bassins versants : Assaka et Bouissafen, où les écoulements sont constitués principalement de quelques crues rares, mais violentes.
- Sept sous bassins de l'oued assaka avec une superficie totale de 6500 km<sup>2</sup>, et des apports annuels moyens élevés à 62M m<sup>3</sup>.

L'alimentation en eau potable des centres urbains et d'irrigation est garantie par les nappes souterraines qui constituent la seule ressource en eau permanente, en dépit de sa qualité médiocre à cause de son taux élevé de salinité.

D'après le dernier recensement de la population et de l'habitat, la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable s'élevait à 91.2%, cette proportion élevée s'explique par la concentration de la population et par les gros investissements qui visent l'adduction et la distribution de l'eau potable au profit des populations locales. Cependant, la province cache des disparités territoriales en matière d'accès à l'eau potable, en effet, la part des ménages ruraux raccordés au réseau public d'eau est inférieur à celle des ménages urbain (80.3% contre 94.8%), il y a même certaines communes rurales où le taux d'accès à l'eau ne dépassent pas 10%. Ces faibles taux d'accès s'expliquent en grande partie par les contraintes topographiques et géomorphologiques où l'alimentation en eau potable nécessite des techniques et des moyens spécifiques,

La province de Guelmim dispose de plusieurs petit et moyens barrages qui servent pour la protection contre les inondations (Amesra, Assayad, Tayert, Timsount...), ou pour la recharges des nappes phréatiques.

Afin de combler le déficit en alimentation en eau potable et mobiliser les ressources hydriques nécessaires pour l'irrigation et lutter contre les inondations dans la région, des nouveaux barrages seront réalisés, pour le grand barrage de Fask, l'objectif est la mobilisation des eaux superficielles pour renforcer l'adduction d'eau potable de la ville de Guelmim, la recharge artificielle de la nappe et l'irrigation des terres agricoles.

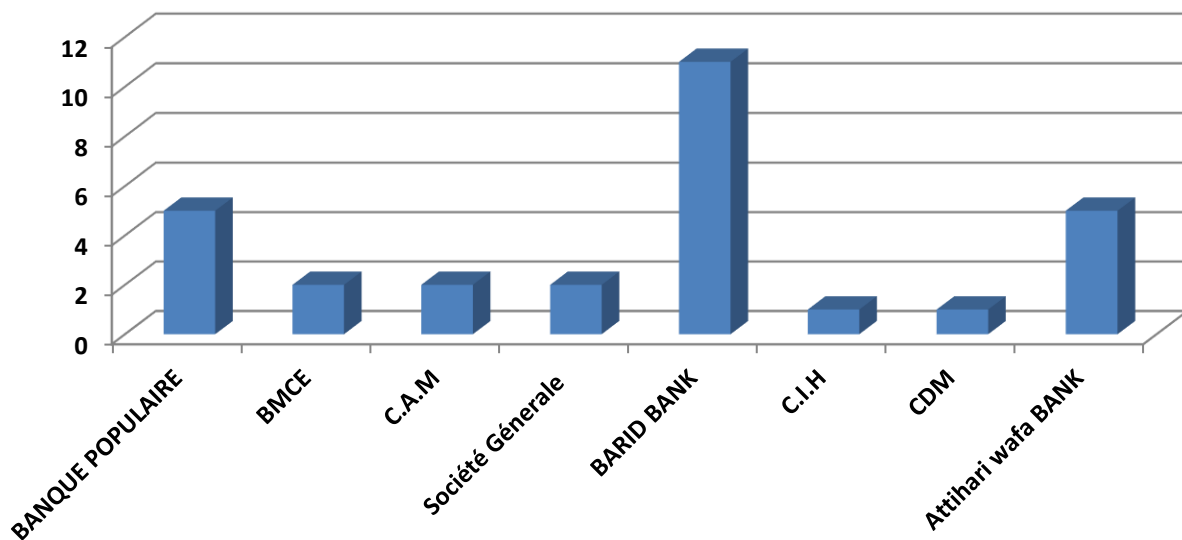


## VI. Activité bancaire

Le réseau bancaire provincial comptait 29 institutions bancaires en fin 2017, représentant ainsi 51% du total des agences bancaires dans la région. En termes de densité, il existe une agence bancaire pour chaque 6476 habitant contre 5800 au niveau national.

L'ensemble des agences bancaires provinciales ont octroyé un total de crédit de 757 millions de DH en 2017 qui représente 28% des dépôts recueillis.

Figure 24: Répartition des agences bancaires par société dans la province en 2015



Par banques, la Banque Populaire, AttijariWafa Bank et Al Barid Bank sont les plus représentées dans la province avec 5, 5 et 11 agences respectivement.

## **SECTEURS SOCIAUX**

## **I. Enseignement**

Comme levier du développement humain durable. Le système de l'éducation et de la formation est, sans doute, d'une importance cruciale : Il est un pilier principal dans la construction du projet sociétal marocain, et dans la réussite des projets de développement que connaît le Maroc depuis le début du troisième millénaire.

Certes, d'immenses progrès ont été réalisés dans la généralisation de la scolarisation, mais les efforts sont axés aujourd'hui sur la garantie de l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et la société. Le but étant la qualification des ressources humaines et matérielles, afin qu'elles contribuent à l'intégration du Maroc dans l'économie et la société du savoir et renforcer la position du pays parmi les pays émergents.

La concrétisation de ces orientations et objectifs est en voie d'application et ce, à tous les stades d'enseignement afin d'améliorer la rentabilité du système d'éducation et de l'adapter à la réalité marocaine. C'est dans ce cadre que continue la réforme du système éducatif, initiée avec la Charte Nationale de l'Education et la Formation et renforcée par le programme d'Urgence puis par la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030.

### **1. Enseignement préscolaire**

L'enseignement préscolaire concerne les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de scolarité (6 ans) et constitue l'étape qui précède l'enseignement fondamental. Il est dispensé dans deux types d'établissements :

- Préscolaire traditionnel : qui dispense un enseignement de type traditionnel rénové ;
- Maternels et jardins d'enfants : dont l'encadrement et l'équipement permettent d'assurer une formation basée sur des méthodes modernes.

Le total des élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire dans la province de Guelmim au cours de l'année scolaire 2017/2018 s'élevait à 8513 enfants. Le préscolaire traditionnel au niveau provincial accapare 76% du total des élèves dans le préscolaire contre 24% pour le moderne et public qui a perdu 110 places par rapport à l'année scolaire dernière.

La comparaison par sexe dévoile la prédominance du sexe masculin dans l'ensemble des élèves du préscolaire, soit une proportion des garçons avoisinant 56%. La dite proportion s'élève à 58% au sein du préscolaire traditionnel et à 51% dans le moderne et public.

L'effectif des éducateurs au niveau provincial a atteint 710 personnes en 2016/2017 contre 538 une année auparavant. Le préscolaire traditionnel compte 570 éducateurs (407 l'année précédente) alors que le moderne et public ne compte que 140 en 2017/2018 contre 131 en 2016/2017.

**Tableau 38: Effectifs des élèves et éducateurs par type d'enseignement préscolaire dans la province (2017/2018)**

Types d'enseignement	Elèves			Educateurs
	Masculin	Féminin	Total	
<b>Traditionnel</b>	3786	2765	6451	570
<b>Moderne et public</b>	1046	916	2062	140
<b>Total</b>	4832	3681	8513	710

Source : Directions Provinciales du Ministère de L'Education Nationale Et De La Formation Professionnelle Dans La Région

Le taux d'encadrement est de l'ordre de 12 élèves pour chaque éducateur durant l'année scolaire 2016/2018, étant plus élevé pour l'enseignement préscolaire moderne et public (14 élèves pour chaque éducateur) que pour le traditionnel(11 élèves pour chaque éducateur).

## 2. Enseignement primaire

L'enseignement primaire permet notamment l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des bases des mathématiques. Les enfants entreprennent leurs études primaires vers l'âge de 6-11 ans, qui ont généralement déjà bénéficié d'un enseignement préscolaire.

Durant l'année scolaire 2017/2017, l'offre scolaire primaire s'est établie à 62 établissements public (dont 39 sont installés dans le milieu rural), 27 établissements privés et 72 satellites à la disposition de la population rurale.

**Tableau 39: Etablissements par milieu de résidence dans la province (2017/2018)**

Secteur	Etablissements			Satellites		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Public</b>	23	39	62	0	72	72
<b>Privé</b>	27	-	27	-	-	-

Source : Annuaire statistique nationale 2018

D'autre part, le nombre d'élèves inscrits dans l'école primaire durant l'année scolaire 2017/2018 est égal à 24063 dans la province de Guelmim. Ce total a connu une augmentation de 25% par rapport à l'année dernière. Les garçons qui fréquentent l'école primaire sont plus nombreux que les filles (53%). Le secteur public accapare 81.6% du total des élèves du primaire, le reste font partie de l'enseignement privé.

Les élèves des écoles primaires dans le milieu urbain représentent presque 74.4% du total des élèves du primaire dans la province, parmi eux, 24.7% fréquentent l'école privée.

Tableau 40: Effectif des scolarisés dans l'enseignement primaire par milieu et par sexe dans la province (2017/2018)

Secteur	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Public	7078	6397	13475	3270	2888	6158	10348	9285	19633
privé	2347	2083	4430	-	-	-	2347	2083	4430
<b>Total</b>	9425	8480	17905	3270	2888	6158	12695	11368	24063

Source : Annuaire statistique nationale 2018

Par ailleurs, un total de 3076 enfants étaient inscrits pour la 1ère année dans l'école primaire public pour l'année scolaire 2017/2018, dont presque 33% sont dans le milieu rural et 48.7% sont des filles.

En matière d'encadrement, la province compte 811 enseignants (primaire) dans le secteur public pendant l'année scolaire 2017/2018. L'année dernière ce total s'élevait à 818 maitres et maitresses, soit 7 places de moins cette année par rapport à l'année précédente. Ainsi le taux d'encadrement dans le primaire public se fixe dans les alentours de 24 élèves par enseignant en 2017.

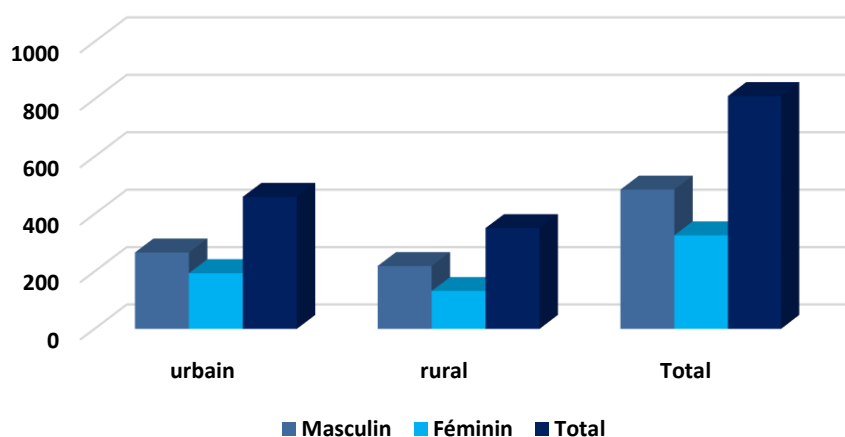
Tableau 41: Effectif des enseignants de l'école primaire public dans la province (2017/2018)

Milieu	Masculin	Féminin	Total
urbain	266	194	460
rural	219	132	351
<b>Total</b>	485	326	811

Source : Annuaire statistique nationale 2018

La part des enseignantes femmes dans le total des enseignants du primaire public de la province est de 40.2% durant l'année scolaire 2017/2018 contre 36.7% une année auparavant, soit 159 enseignant hommes de plus que les femmes au niveau provincial. En outre, cet écart est plus remarquable dans le milieu rural (87 hommes de plus que les femmes) que dans le milieu urbain (72 hommes de plus que les femmes).

Figure 25: Répartition des enseignants du primaire du secteur public dans la province (2017/2018)



### 3. Enseignement secondaire collégial

L'enseignement secondaire couvre les degrés scolaires qui se situent entre la fin de l'école primaire et le début de l'enseignement supérieur. Il s'ouvre par un cycle d'enseignement collégial de trois ans, dénommé « Collège ».

L'offre scolaire collégiale quant à elle s'est établie à 19 établissements publics (8 établissements sont installés dans le milieu rural) et 6 établissements privés.

**Tableau 42: Etablissements du secondaire collégiale dans la province (2017/2018)**

Secteur	Urbain	Rural	Total
Public	11	8	19
Privé	6	-	6
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>25</b>

Source : Annuaire statistique nationale 2018

Les établissements déjà mentionnés assurent l'éducation de 10289 élèves dans la province de Guelmim pendant l'année scolaire 2017/2018. Ce total a connu une baisse de 2.3% par rapport à l'année dernière.

Les garçons qui fréquentent le collège sont plus nombreux que les filles, soit 52% élèves male parmi le total des élèves du secondaire collégial. Les élèves des collèges publics quant à eux, représentent 95% du total des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire collégial public.

Les élèves du secondaire collégial dans le milieu urbain représentent presque 77% du total des élèves du collège dans la province, parmi eux, 6% fréquentent l'école privée.

**Tableau 43: Effectif des scolarisés dans l'enseignement secondaire collégial par milieu et par sexe dans la province (2017/2018)**

Secteur	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Public	3794	3662	7456	1292	1042	2337	5086	4707	9793
privé	253	243	496	-	-	-	253	243	496
<b>Total</b>	<b>4047</b>	<b>3905</b>	<b>7952</b>	<b>1292</b>	<b>1042</b>	<b>2337</b>	<b>5339</b>	<b>4950</b>	<b>10289</b>

Source : Annuaire statistique nationale 2018

En matière d'encadrement, la province compte 467 enseignants dans le secteur public pendant l'année scolaire 2017/2018. L'année dernière ce total s'élevait à 501 maitres, soit 34 enseignants de moins cette année par rapport à l'année précédente. Ainsi le taux d'encadrement dans le secondaire collégial public se fixe dans les alentours de 21 élèves par enseignant.

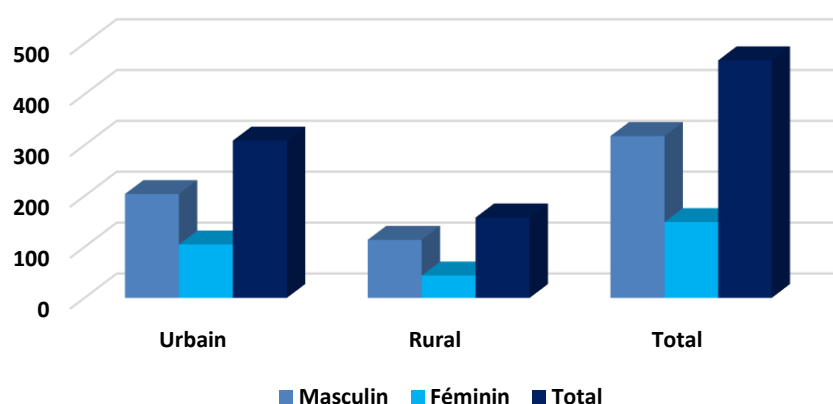
**Tableau 44: Effectif des enseignants des collèges publics au niveau provincial par milieu et par sexe (2017/2018)**

Milieu	Masculin	Féminin	Total
Urbain	204	105	309
Rural	114	44	158
Total	318	149	467

Source : Annuaire statistique nationale 2018

La part des enseignantes femmes dans le total des enseignants du secondaire collégial de la province s'est établi à 32% durant l'année scolaire 2017/2018 (contre 26% une année auparavant), soit 169 enseignant hommes de plus que les femmes au niveau provincial. Cet écart est plus remarquable dans le milieu urbain (99 hommes de plus que les femmes) que dans le milieu rural (70 hommes de plus que les femmes).

**Figure 26: répartition des enseignant du secondaire collégiale du secteur public dans la province (2017/2018)**



#### 4. Enseignement secondaire qualifiant

La durée des études dans le cycle secondaire qualifiant est de 3 ans. Il accueille les élèves admis au terme de la 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire collégial. Ces élèves sont orientés à poursuivre leurs études dans une section d'enseignement général ou technique, leur âge varie entre 15 et 17 ans.

L'offre scolaire secondaire qualifiante s'est établie, durant l'année scolaire 2017-2018, à 20 établissements dont 12 se situent dans le milieu urbain et 8 dans le milieu rural. Ce cycle se caractérise par la prédominance du secteur public, puisque la province ne compte qu'un seul lycée privé.

**Tableau 45: Etablissements du secondaire qualifiant dans la province (2017/2018)**

Secteur	Urbain	Rural	Total
public	11	8	19
privé	1	-	1
Total	12	8	20

Source : Annuaire statistique nationale 2018

L'ensemble des lycées de la province de Guelmim ont accueilli durant l'année scolaire 2017/2018 un total de 7310 élèves (8168 l'année dernière) dont 49.9% sont des filles.

Le secteur privé est presque absent dans la formation des élèves du secondaire qualifiant, la province compte 47 élèves dans le secteur privé soit 0.8% du total des lycéens dans la province.

Le milieu urbain accapare 82% des élèves lycéens dans la province, soit un effectif de 5988 élèves contre 6702 une année auparavant.

**Tableau 46: Effectifs d'élèves du secondaire qualifiant par milieu et par sexe dans la province (2017/2018)**

Secteur	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Public</b>	2889	3052	5941	746	576	1322	3635	3628	7263
<b>Privé</b>	24	23	47	-	-	-	24	23	47
<b>Total</b>	2913	3075	5988	746	576	1322	3659	3651	7310

Source : Annuaire statistique nationale 2018

Les enseignants assurant la formation des élèves du secondaire qualifiant public au niveau provincial sont de l'ordre de 600 personnes en 2017/2018(589 l'année dernière).

La répartition par sexe dévoile une prédominance des hommes au profit des femmes soit une proportion de 77% des enseignants contre 23% des enseignantes. En outre, la part des enseignantes parmi le personnel enseignant est encore plus faible dans le milieu rural, elle s'est établie en 2017/2018 à 16%.

Le taux d'encadrement du secondaire qualifiant public s'élève à 12 élèves par enseignants au niveau provincial, il est de l'ordre de 13 dans le milieu urbain et de 9 dans le milieu rural.

**Tableau 47: Effectifs des enseignants du secondaire qualifiant public par sexe et par milieu dans la province (2017/2018)**

Milieu	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>	335	116	451
<b>Rural</b>	125	24	149
<b>Total</b>	460	140	600

Source : Annuaire statistique nationale 2018

## 5. Enseignement post secondaire

L'enseignement post secondaire fournit des activités d'apprentissage et d'éducation qui viennent compléter l'enseignement secondaire et préparent les élèves à l'entrée sur le marché du travail et à l'enseignement supérieur. Il vise donc un apprentissage d'un niveau de complexité inférieur à celui qui caractérise l'enseignement supérieur. Au niveau de la province de Guelmim, les établissements assurant les formations Post secondaires sont le centre des « Classes Préparatoire aux Grandes Ecoles » et le centre du « Brevet de technicien spécialisé ».



### 5.1. Classes préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

Les Classes préparatoires au Maroc offrent une formation post-bac de deux années, qui prépare les élèves à accéder aux grandes écoles d'ingénieurs et de commerce, d'où le nom CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles). Les classes préparatoires sont destinées à donner une formation théorique en (mathématiques, physiques, langues...etc.) et sont accessibles après un baccalauréat scientifique, technique ou économique. Selon la filière désirée par chacun, l'accès est sur sélection en se basant sur les notes obtenues au baccalauréat. À la fin de la deuxième année, les élèves des CPGE passent le Concours National Commun CNC, ce concours regroupe la plupart des écoles d'ingénieurs marocaines.

Le centre des CPGE « Babessahra » de Guelmim offre une formation dans deux filières : « Physique, chimie et science de l'ingénieur » et « Economie et commerce »

Le total des étudiants du centre « Babessahra » s'élève à 186 étudiants pendant l'année scolaire 2015/2016 inscrivant ainsi une hausse de 5% par rapport à l'année dernière. Les étudiants de la 1<sup>ère</sup> année sont de l'ordre de 93 personnes et compte 57 filles.

### 5.2. Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Les **BTS au Maroc** sont des formations de courte durée qui se préparent normalement en 2 ans après l'obtention du baccalauréat. C'est un diplôme national de niveau Bac+2 et délivré par des établissements publics et privé, il a été créé pour répondre à la forte demande au niveau des techniciens supérieurs. À l'issue de leurs diplômes, les lauréats peuvent choisir d'entamer une carrière professionnelle ou de poursuivre des études pour l'obtention d'un niveau Bac+3(licence) ou plus (master, cycle d'ingénieur, etc.).

Le centre du BTS de Guelmim reçoit les bacheliers désirant être formés dans les deux spécialités suivantes : « management touristique » et « Développement des systèmes d'information ». en 2015, ce centre a reçu 30 nouveaux étudiants en 1<sup>ère</sup> année, et compte au total 52 étudiants dont 27 sont des filles.

## I. Enseignement supérieur

Après l'obtention du baccalauréat, les étudiants poursuivent leurs études supérieures dans les universités, les instituts et les écoles supérieures (publiques ou privées), les centres de Formation des Professeurs du primaire, les Centres pédagogiques Régionaux, les Ecoles Normales Supérieures et les Centres de Formation Professionnelle.

L'offre de l'enseignement supérieur au niveau de la province Guelmim Oued Noun est très limitée, les seuls établissements existants sont :

- Le pôle universitaire de Guelmim
- L'École Supérieure de Technologie

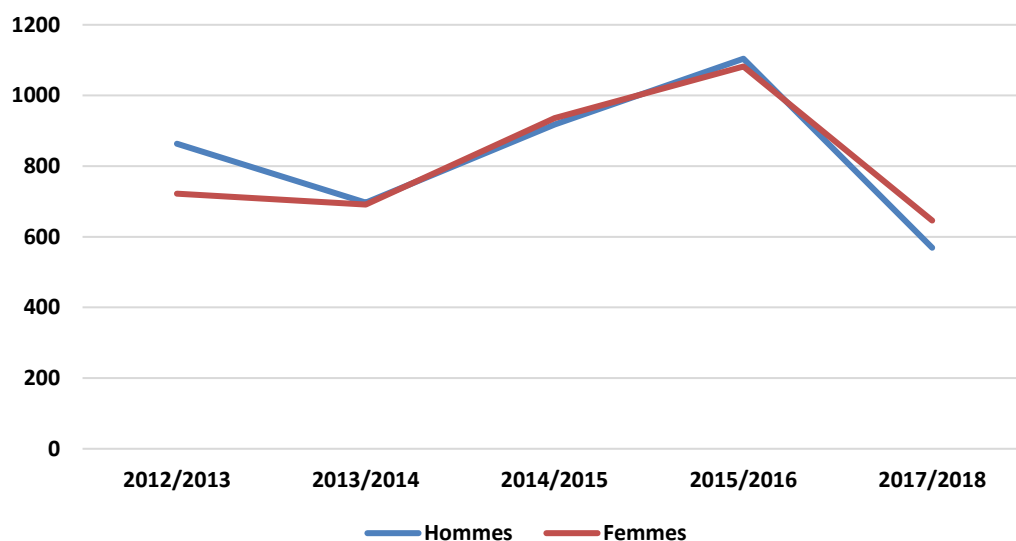
### 1. Pôle universitaire

Le pôle universitaire de Guelmim, créé en 2012, relève de l'université Ibn Zohr d'Agadir. Il dispose d'un seul amphithéâtre sis sur les locaux de l'école supérieure de technologie. L'offre de formation du pôle s'étend sur une durée de 3 ans, durant laquelle les étudiants sont menés à valider six semestres, et un projet de fin d'études afin de décrocher la licence.

Le centre universitaire ne couvre que la branche « sciences de gestion », pour les autres disciplines, les étudiants sont obligés d'aller vers d'autres universités d'Agadir, Marrakech, Rabat....

Au terme de l'année scolaire 2017/2018, le total des étudiants inscrits dans le pôle universitaire de Guelmim s'élève à 1215 étudiants dont 646 sont de sexe féminin (d'après la direction du pôle universitaire de Guelmim), soit 53% de l'effectif global. En termes d'évolution, l'effectif des étudiants du pôle universitaire a enregistré une baisse de 23% depuis sa création en 2012.

Figure 27: Evolution des effectifs des étudiants du pôle universitaire de Guelmim entre 2013 et 2018



En termes de ressources humaines, le pôle dispose de 9 professeurs permanents et 13 vacataires. La majorité des professeurs permanents sont installés à Agadir. Ainsi, le taux d'encadrement s'établit à 99 étudiants pour chaque professeur pendant l'année scolaire 2015/2016.

L'encadrement des étudiants en particulier ceux en dernière année n'est pas facilité du fait de cet éloignement. Le manque de personnel se fait sentir également au cours des examens. L'administration fait appel aux établissements de formation professionnelle, aux lycées et à l'EST pour en assurer l'organisation.

## 2. Ecole Supérieur de Technologie (EST)

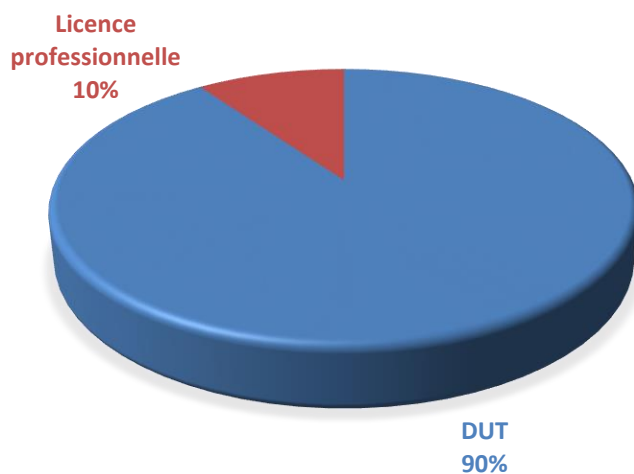
Créée en 2014, l'Ecole supérieure de Technologie de Guelmim est un institut d'enseignement supérieur public qui fait partie du réseau des EST du Maroc, les premiers à intégrer le DUT (Diplôme Universitaire de technologie) au Maroc. Cet établissement forme des techniciens supérieurs dans les différentes spécialités techniques (Management des entreprises, informatique, instrumentation et système et Energie renouvelable et efficacité énergétique) sur une durée de 2 ans pour les bacheliers. À l'issue de leurs diplômes, les lauréats peuvent poursuivre leurs études dans les différentes écoles d'ingénieurs marocaines ou les écoles de commerce.

En parallèle avec la formation en DUT, l'Ecole Supérieure de Technologie offre une formation en licence professionnelle(LP) au profit des diplômés d'un bac+2 technique (DUT, BTS,...). Les branches de la LP étudiés dans l'EST de Guelmim sont : « informatique décisionnelle et statistiques », « instrumentation et système » et « Energie renouvelable et procédés » sur une durée d'un an.

D'après la direction de l'EST de Guelmim, l'effectif total des étudiants inscrits dans l'école s'élève à 396 étudiants(50% sont des filles) pendant l'année scolaire 2017/2018, contre 313 une année auparavant. Ce total est répartie de la façon suivante : 330 étudiants pour le DUT et 36 pour la licence professionnelle.

L'établissement compte 17 enseignants permanents et 8 personnels administratifs assurant la gestion de l'institut.

Figure 28: Répartition (en %) des étudiants de l'EST de Guelmim selon le diplôme (2017/2018)



## II. Formation professionnelle

La formation professionnelle au Maroc est le processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et les savoir-faire (habiletés et compétences) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle. Historiquement liée aux organisations du monde du travail, la formation professionnelle participe étroitement à la création des identités professionnelles. Le système de la formation professionnelle est structuré en quatre niveaux de formation :

- Technicien spécialisé : accessible, après concours ou tests, aux bacheliers. Il débouche sur le Diplôme de Technicien Spécialisé.
- Technicien : accessible aux élèves ayant terminé la 2<sup>ème</sup> année du Baccalauréat après concours. Il débouche sur le diplôme de Technicien.
- Qualification : accessible aux élèves ayant terminé au moins la 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement collégial, tronc commun et 1<sup>ère</sup> année du baccalauréat après concours. Il débouche sur le Certificat de Qualification Professionnelle.
- Spécialisation : accessible aux élèves ayant terminé au moins la 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire après concours. Il débouche sur le Certificat de Formation Professionnelle. Ce cycle concerne essentiellement les métiers de l'artisanat, du bâtiment et de l'agriculture.

Le nombre de stagiaires qui ont fréquenté les centres de formation professionnelle publics de la province de Guelmim durant l'année universitaire 2017-2018 s'élève à 2683, cet effectif représente seulement 47% de l'effectif régional et 0,8% de l'effectif national.

**Tableau 48: Effectifs des stagiaires et des établissements de la formation professionnelle au niveau provincial dans le secteur public(2016/2017)**

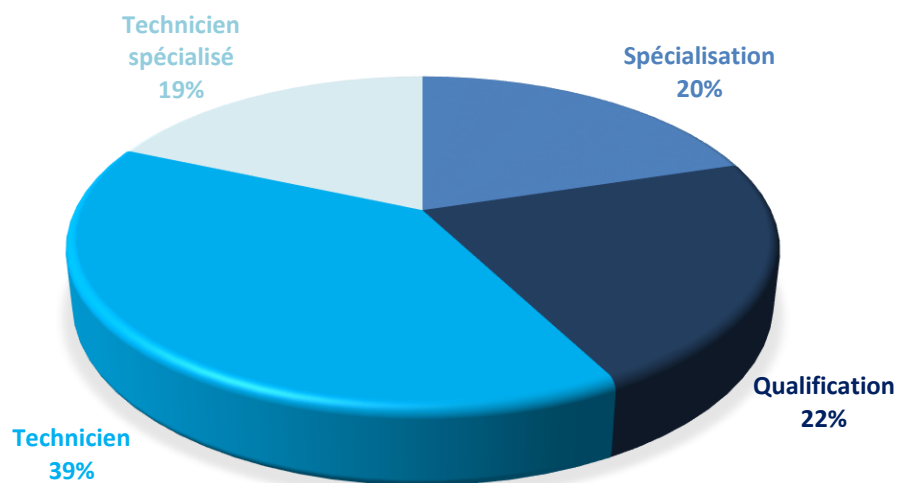
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Technicien spécialisé	Total
Effectif des étudiants	543	597	1056	496	2692
Effectif d'établissement	1	4	1	1	7

Source : Annuaire statistique nationale 2018

Concernant les établissements de formation professionnelle, la province abrite 7 centres, soit 33% du total régional. Les centres assurant la formation de qualification et des techniciens reçoivent 65% du total des stagiaires.

D'après l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), le nombre de stagiaires insérés dans le milieu de travail en 2017 a atteint 33 personnes au niveau de la province de Guelmim (41% du total régional). Ils sont répartis de la façon suivante : 13 techniciens, 13 techniciens spécialisés, 3 qualification et 4 spécialisation.

Figure 29: Répartition des stagiaires selon le niveau de formation dans la province de Guelmim (2017/2018)



### III. Santé

Investir dans la santé n'est pas seulement souhaitable, c'est surtout essentiel dans la plupart des sociétés. L'amélioration des conditions sanitaires par la mise en place d'une infrastructure adéquate et d'un personnel compétent contribue au bien être de la population et assure en conséquence une participation plus importante à l'activité économique et sociale du pays. Les statistiques présentées dans cette section proviennent de la direction régionale de la santé de Guelmim Oued Nooun.

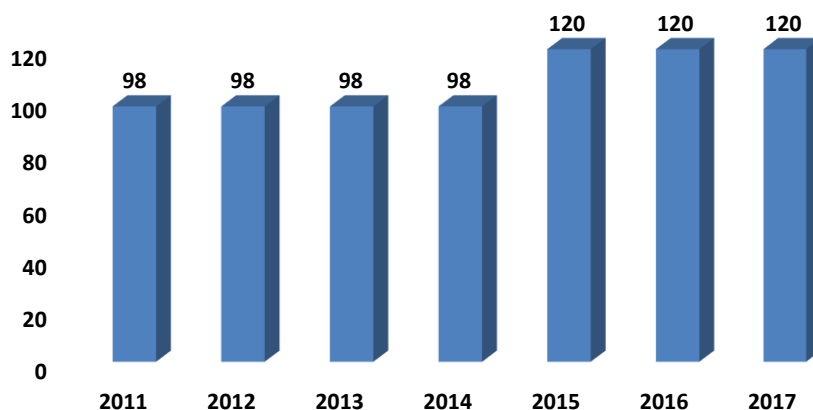
#### 1. Infrastructure sanitaire

Le réseau hospitalier au niveau provincial est constitué d'un Centre Hospitalier Régional(C.H.R.), d'un hôpital de proximité situé à Bouizakarne. Cette offre est enrichie par l'Hôpital Militaire qui fournit des prestations sanitaires spécialisées, un panier de soins varié (IRM, Analyses biologiques, TDM, Célioscopie, etc.).

A l'échelle provinciale, la capacité litière s'élève à 120 lits en 2017 (36% du total régional). La création de l'hôpital de proximité de Bouizakarne en 2015 a fait augmenter le nombre de lits destiné aux soins médicaux dans la province de Guelmim de 22 lits.

Pourtant plusieurs projets ont été réalisés, programmés ou en cours. Le programme de développement régional intégré vise à améliorer les infrastructures sanitaires (offres de soins) au niveau régional et améliorer l'accès de la population aux services de santé (la construction d'un nouvel hôpital régional(C.H.R.)).

Figure 30: Evolution de la capacité litière dans la province de Guelmim entre 2011 et 2017



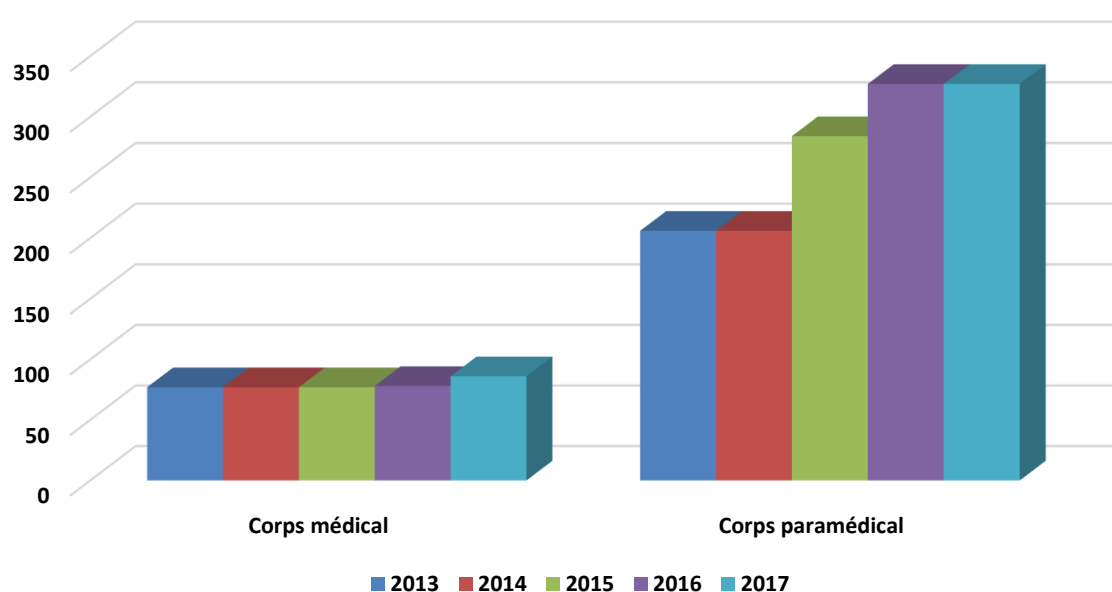
Au titre de l'année 2017, le nombre d'entrées et les journées d'hospitalisation dans les hôpitaux de la province de Guelmim sont de l'ordre de 18148 et 23133 respectivement d'après la direction régionale de la santé, ainsi, le taux moyen d'occupation s'établit à 49.1% en 2017 au niveau provincial contre 28.1% au niveau régional.

## 2. Encadrement médical et paramédical

L'effectif des médecins assurant l'encadrement sanitaire au niveau provincial s'élève à 86 médecins (dont 26 sont dans le secteur privé) d'après la direction régionale de la santé. Ce total a connu une augmentation remarquable depuis 2013 quand le total des docteurs ne dépassait pas 63. Cette évolution en nombre de médecins s'explique par le recrutement de médecins spécialistes (40 spécialistes en 2017 contre 30 en 2013). D'autres parts, l'effectif des médecins généralistes n'a pas significativement augmenté entre 2013 et 2017, il est passé de 33 à 36 (dont 16 dans le secteur privé).

En outre, le total du corps paramédical (infirmiers polyvalent, sages-femmes,...) s'élève à 327 personnes en 2017 au niveau provincial, inscrivant ainsi une hausse de 61% par rapport à 2013.

Figure 31: Evolution des effectifs des médecins et du corps paramédical dans la province de Guelmim entre 2013 et 2017



La capacité de couverture médicale en ressources humaines médicales (médecins généralistes, spécialisés et chirurgiens-dentistes) dans la province de Guelmim reste encore faible comparée à la moyenne nationale, malgré l'évolution de l'effectif de médecins. En effet, le nombre d'habitants par médecin dans la province est égal à 1987 en 2015, plus élevé que celui inscrit au niveau national (1542 habitants par médecins). L'écart est encore plus vaste pour la chirurgie dentiste, il existe au niveau provincial 25429 habitants pour chaque dentiste alors qu'au niveau national il n'y a que 10950 habitants par dentiste durant l'année 2015.

Figure 32: Répartition des médecins de la province de Guelmim par spécialité en 2017

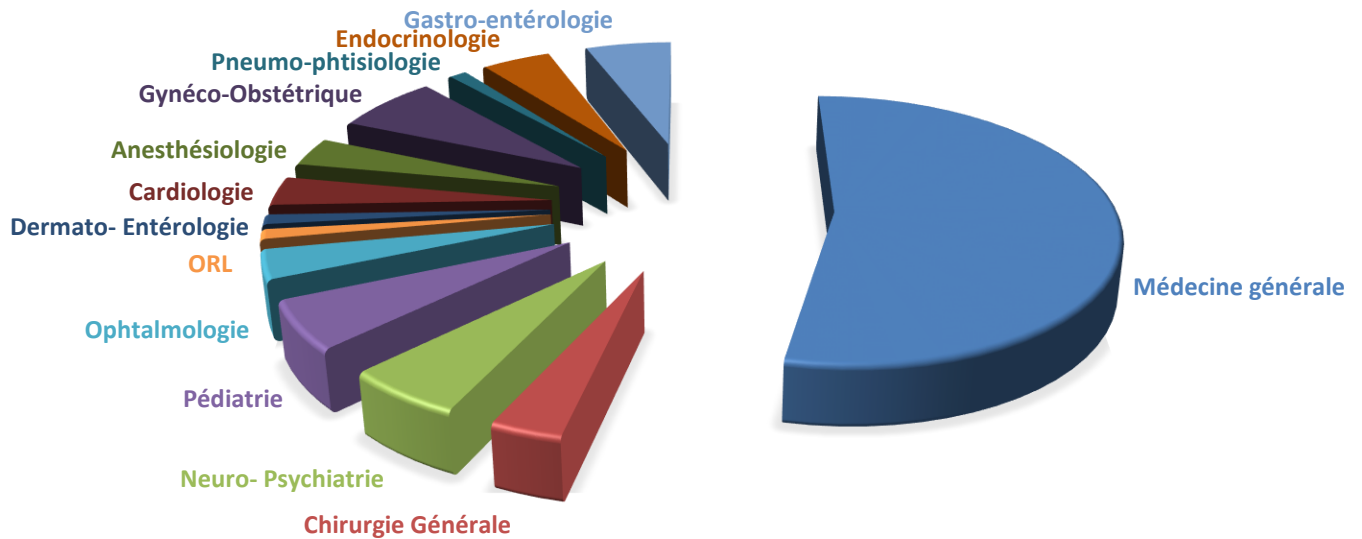
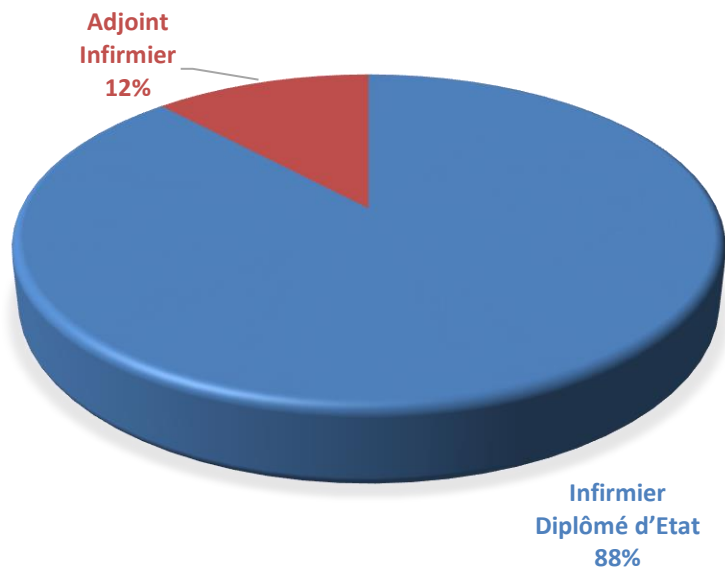


Figure 33: Répartition des personnels paramédicaux de la province de Guelmim par spécialité en 2017



D'après la direction régionale de la santé, l'effectif des chirurgiens-dentistes dans la province s'élève à 15 au titre de l'année 2017 dont 11 dans le secteur privé. La même direction a déclaré un total de 52 pharmaciens durant la même année dont seulement 3 qui travaille pour l'Etat.



## IV. Jeunesse et sport

Le secteur Jeunesse et Sports constitue l'une des composantes de développement social dans la province vue l'importance de la population de moins de 25 ans. Il permet la création d'un environnement socio-éducatif susceptible d'assurer l'organisation, l'encadrement et la protection de la jeunesse, de l'enfance et de la femme. Accorder de l'importance à ce secteur favorise l'intégration des jeunes dans le processus de développement social adapté aux besoins des différentes catégories de jeunes, et à soutenir les jeunes sportifs possédant des talents dans les différentes disciplines, dans le but de poursuivre une carrière professionnelle.

**Tableau 49: Installations sportives dans la province de Guelmim 2017**

Installations sportives	Equipé	Non équipé	Total
Foot - ball	6	9	15
Hand - ball	37	0	37
Basket - ball	5	18	23
Volley - ball	1	0	1
Tennis	0	0	0
Athlétisme	1	0	1
Piscine	0	3	3
Folkcontact+ Aikido	12	0	12
Karate	10	0	10
Taekwando	9	0	7
Haltero - philie	6	0	5

Source : Délégation Provincial de Jeunesse et Sport

La province de Guelmim abrite 114 installations sportives dans 10 disciplines différentes afin de permettre aux jeunes de pratiquer des activités sportives diversifiées. Cependant, presque un tiers de ces installations ne sont pas équipés et certaines disciplines sont totalement absentes (Tennis, rugby,...).

La province dispose de 10 maisons des jeunes recevant 3770 adhérents au titre de l'année 2016. L'effectif de ces affiliés représente 10% du total des adhérents des maisons des jeunes au niveau régional. D'autre part, la province dispose de deux centres féminins qui accueilli 160 femmes pendant l'année 2016.

**Tableau 50: Centres féminins et maisons des jeunes dans la province de Guelmim 2016**

	Centre féminins	Centre d'accueil	Maison de jeunes	Garderies d'enfants
Nombre	2	2	10	2
Adhérent	160	0	3370	35

Source : Délégation Provincial de Jeunesse et Sport

L'effectif des bénéficiaires des campings de vacances au niveau provincial s'élève à 43790 personnes au titre de l'année 2017 marquant une hausse remarquable par rapport à 2016(1042 personnes).

## V. Entraide Nationale

L'entraide nationale, joue un rôle incontournable dans la lutte contre la pauvreté et la précarité à travers des programmes et des initiatives visant à améliorer les conditions de vie des catégories sociales les plus défavorisées. Ses missions s ciblées sur les personnes en situation de précarité, sont de trois types :

- Écoute, orientation et accompagnement
- Prestations sociales : enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées et femmes en situation de précarité et d'exclusion
- Veille et intelligence sociale

D'après la coordination régionale de l'entraide nationale de Guelmim Oued Noun. Le total des établissements affiliés à l'entraide nationale au niveau de la province de Guelmim s'élève à 43 centres en 2017(40% du total régional), et sont répartis comme suit :

- 27 centres d'éducation et de formations (ciblent les femmes issues des couches sociales démunies et les jeunes enfants déscolarisés issus de familles nécessiteuses dans le but de leur permettre d'apprendre des métiers de production et de services) accordant leurs services à 1008 personnes en 2017. Cet effectif a légèrement baissé comparé à 2016, soit 9 personnes de moins.
- 14 jardins d'enfants au profit de 430 personnes en 2017 contre 498 une année auparavant.
- Deux centres « Dar al mouaten » dont le but principal est la lutte contre la précarité économique et sociale. Cette structure s'adresse principalement aux enfants, aux adolescents ainsi qu'aux femmes. Elle a pour but d'assurer des formations dans divers domaines comme la couture, la coiffure, la cuisine, ou la céramique. Elle donne aussi des cours d'alphabétisation et des cours de langues. Tout cela afin de permettre une meilleure insertion professionnelle pour les défavorisés. Cet établissement a reçu 121 personnes en 2017 contre 230 en 2016.

La province compte 13 établissements de protection sociale avec 515 bénéficiaires durant l'année 2017. Ces institutions visent l'accueil et le renforcement des capacités scolaires des enfants en situation difficile par l'hébergement et l'alimentation, les soins, l'habillement et l'hygiène. Ils assurent aussi la prise en charge des personnes âgées, personnes handicapées ou en situation difficile.

Dans le même contexte, et afin de consolider les acquis des acteurs locaux, le programme takwin pour le renforcement des capacités des associations, a offert 2 sessions de formations au niveau de la province de Guelmim pendant l'année 2017 au profit de 20 associations locales.

## **VI. Initiative Nationale du Développement Humain**

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, le 18 mai 2005, vise **la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** à travers la réalisation de projets d'appui aux infrastructures de base, projets de formation et de renforcement de capacités, d'animation sociale, culturelle et sportive ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois.

Ainsi, cette initiative s'est déclinée, lors de sa Première et Deuxième Phase 2005-2010 et 2011-2018 au niveau de la province de Guelmim, en quatre programmes, au profit des différentes cibles à savoir :

### **1. Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural**

Ce programme concerne les communes rurales ciblées dans la province, Son objectif global est d'améliorer la qualité de vie de la population rurale à travers :

- Améliorer l'accès aux services sociaux de base Promouvoir l'approche genre
- Promouvoir l'animation sociale, culturelle et sportive
- Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus
- Promouvoir le développement durable local
- Renforcer la gouvernance locale

Depuis sa création, l'Initiative Nationale du Développement Humain a réalisé un total de 247 projets pour lutter contre la pauvreté en milieu rural, le cout total s'élève à 122267125Dh. L'INDH en a contribué à hauteur de 56859472Dh.

### **2. Programme de lutte contre l'exclusion dans le milieu urbain**

Lutter contre l'exclusion sociale et l'amélioration des conditions et la qualité de vie de la population fondent les principaux objectifs de ce programme. Les critères de ciblage des quartiers urbains concernés par le programme font objet de concertation élargie, et doivent prendre en compte plusieurs dimensions à savoir : le chômage, la pauvreté, niveau de qualification des jeunes, taux d'abandon scolaire, taux d'exclusion des femmes et des jeunes,...

Afin d'atteindre ces objectifs, l'INDH doit

- Améliorer l'accès aux équipements urbains de base et aux services publics de proximité (éducation, santé)
- Assurer l'insertion sociale des jeunes
- Renforcer l'animation sociale, culturelle et sportive
- Promouvoir le développement durable local

- Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus
- Renforcer la participation de la femme et des jeunes
- Renforcer la gouvernance locale

Le cout total des projets réalisés au profit de la population urbaine de Guelmim via ce programme par l'INDH, durant la période 2005-2018 s'est établi à 95988973Dh, soit 15,5% du cout total réservé aux quatre programmes. Le montant octroyé par l'INDH s'élève à 45363784Dh.

### **3. Programme de lutte contre la précarité**

Le programme de lutte contre la précarité vise à améliorer la qualité de vie des personnes précaires et soutenir les populations en situation difficile. Il cible 10 catégories de personnes en situation de précarité :

- Femmes en situation de grande précarité
- Jeunes sans abri et enfants de rue
- Ex-détenus sans ressources
- Enfants abandonnés
- Personnes âgées démunies
- Malades mentaux sans abri
- Mendiants et vagabonds
- Malades sidéens sans ressources
- Toxicomanes sans ressources
- Personnes handicapées sans ressources

Le montant total engagé dans le cadre de ce programme s'élève à 313484808Dh entre 2005 et 2018 avec une contribution de 113043392Dh de l'INDH au niveau de la province de Guelmim, réalisant ainsi un total de 259 projets au profit des différentes catégories déjà mentionnées.

### **4. Programme transversale**

Ce programme est basé sur deux axes : accompagnement et activités génératrices de revenus

#### **Accompagnement :**

Le but est de soutenir des actions à fort impact sur le développement humain au niveau de l'ensemble des communs ruraux et urbains non cibles, et permettre à l'ensemble des provinces et préfectures, à travers la procédure d'appels à projets, de s'inscrire dans la dynamique de l'INDH

Sont éligibles au financement INDH dans le cadre du programme transversal les projets qui répondent aux principes et fondements de l'INDH et qui visent :

- L'amélioration de l'accès aux infrastructures, aux services de base et équipements

- L'animation sociale, culturelle et sportive
- Les actions à fort impact
- L'insertion des femmes et des jeunes dans le tissu économique et social
- La préservation de l'environnement et des ressources naturelles

**Activités génératrices de revenus :**

Ce programme cible particulièrement, au sein des couches sociales les plus défavorisées, les porteurs de projets groupés dans des instances éligibles notamment :

- les jeunes en chômage, en situation précaire
- les femmes en situation de précarité et de marginalisation
- les personnes handicapées
- les personnes âgées actives
- les personnes exerçant des métiers de l'artisanat notamment ceux rares ou en voie de disparition
- Les personnes détentrices de bonnes initiatives en matière de développement des produits de terroir
- Les personnes nécessiteuses porteuses de projets susceptibles d'encourager la création de filières

L'objectif est de favoriser l'insertion des populations pauvres et vulnérables dans le tissu économique et social du pays abstraction faite du ciblage territorial et de contribuer à la promotion des produits de terroir.

Les projets réalisés dans ce contexte au niveau provincial entre 2005 et 2018 sont de l'ordre de 273 projets, absorbant un total de 91786268Dh soit 14,7% du cout total des quatre programmes. La contribution de l'INDH s'élève à 56617203Dh.



**Service Statistique**

**Direction régionale du plan - Guelmim**

**BP 291 81000 Guelmim**

**Tél&Fax : 0528872170**

**Site web <http://www.hcp.ma/region-guelmim/>**